

### III. COOPERATION TECHNIQUE EN MATIERE DE MIGRATION

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
III.1	Coopération technique en matière de gestion des flux migratoires et assistance technique institutionnelle	3 540 200	10 887 800	14 428 000
III.2	Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert de ressources humaines qualifiées	110 100	586 500	696 600
III.3	Renforcement des capacités institutionnelles par l'échange d'experts	22 500	161 000	183 500
III.4	Gestion des flux migratoires dans les situations d'après-crise	7 209 900	17 741 800	24 951 700
	<b>Total</b>	<b>10 882 700</b>	<b>29 377 100</b>	<b>40 259 800</b>

#### Introduction

174. L'efficacité de gestion des migrations aux niveaux national et international revêt une importance clé pour assurer des mouvements de populations ordonnées et respectueux de l'être humain, et préserver l'intégrité des filières de migration régulières et des processus d'asile. Cette condition est de plus en plus perçue par la communauté internationale comme essentielle à la bonne gouvernance et, face à la complexité croissante et à la mondialisation de la migration, elle peut contribuer à une approche plus intégrée et plus coopérative devant permettre de prendre en compte le spectre migratoire dans son ensemble (émigration, transit et immigration). L'OIM a acquis un savoir-faire et une expérience considérables dans la gestion des migrations à l'échelle mondiale et offre aux gouvernements le soutien technique de ses experts au niveau de la politique, de la législation et de l'administration, ainsi que des systèmes devant permettre de mieux comprendre et gérer la migration. Ce renforcement de capacité peut contribuer à jeter les bases de programmes plus coopératifs d'aide aux migrants et aux gouvernements.

175. Les activités de coopération technique de l'OIM ont augmenté de manière spectaculaire au cours de l'année écoulée à la suite des besoins qui sont apparus à l'échelle nationale et régionale. On s'attend à ce qu'ils s'accroissent encore pour s'étendre à des domaines plus récents et plus urgents qui suscitent l'inquiétude de la communauté internationale, tels que le trafic de migrants, la migration irrégulière, la reconstruction au lendemain des conflits et des crises, la migration de main-d'œuvre et la réinsertion.

176. Les programmes relevant de ce service font l'objet des subdivisions suivantes:

- Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement de capacités: Des services consultatifs et une formation technique sont assurés à l'intention des services nationaux de migration pour renforcer leur capacité à mettre au point et gérer la politique, la législation et l'administration en matière migratoire. De telles activités portent notamment sur: (a) les diagnostics relatifs aux causes, aux caractéristiques et aux effets de la migration; (b) une évaluation de la modernisation du travail de gestion et de législation en matière migratoire; (c) une formation professionnelle et technique à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux; et (d) des ateliers sur la coordination des politiques migratoires. Les activités contribuent à renforcer la compréhension de la migration et des capacités institutionnelles permettant de traiter cette dernière et de favoriser les approches interactives entre Etats.
- Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert de ressources humaines qualifiées: Avec le double objectif de compenser les effets de l'exode des cerveaux et de renforcer les capacités de gestion nationale dans les secteurs essentiels au développement d'un pays, des projets sont mis au point pour recenser les postes vacants et assurer un travail de placement ou une aide à la création de micro-entreprises pour les personnes qualifiées de l'étranger que cela intéresse. Les projets de migration sélective aident les professionnels qualifiés à migrer vers les pays qui ont besoin de leurs connaissances spécialisées, non disponibles sur le marché local et qui ne peuvent pas davantage être obtenues en faisant revenir les nationaux partis à l'étranger.

- Renforcement des capacités institutionnelles par l'échange d'experts: L'OIM favorise l'échange de connaissances et d'expériences pratiques par le recrutement, le transfert et les affectations d'experts pour de courtes durées, dans le but de travailler à un large éventail de questions migratoires identifiées comme prioritaires par les gouvernements bénéficiaires. Cet échange coopératif d'experts vise à aider les gouvernements à accroître leur savoir-faire dans des domaines où ils ne disposent pas de compétences appropriées.
- Gestion des flux migratoires dans les situations d'après-crise: Les projets relevant de cette catégorie sont généralement conçus pour doter les pays émergeant d'une situation de crise des capacités techniques devant leur permettre de faire face aux problèmes liés aux migrations et de renforcer leurs capacités institutionnelles. La continuation de plusieurs projets d'après-conflit inscrits dans cette subdivision dépendra du niveau de sécurité et de la stabilité politique sur place, conditions préalables à la mise en œuvre du programme.

### III.1 Coopération technique en matière de gestion des flux migratoires et assistance technique institutionnelle

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
III.1.1	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) – Amérique latine	24 300	210 000	234 300
III.1.2	Coopération avec la Conférence régionale sur la migration dans le cadre du Processus de Puebla		60 000	60 000
III.1.3	Programme décentralisé à l'intention des jeunes Uruguayens rencontrant des difficultés dans leur insertion sur le marché du travail	13 400	430 000	443 400
III.1.4	Cours interaméricain sur la migration internationale	13 400	36 600	50 000
III.1.5	Accord sur les services techniques concernant le projet de réforme dans la province de Río Negro - Argentine	17 500	264 000	281 500
III.1.6	Programme de services consultatifs et de formation en vue du renforcement institutionnel du Ministère public au Pérou	44 200	1 950 000	1 994 200
III.1.7	Projets de promotion du développement et de la reconstruction – Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala	1 043 000		1 043 000
III.1.8	Programme de compensation pour les victimes de violations des droits de l'homme perpétrées à l'occasion du conflit armé - Guatemala	262 000	3 738 000	4 000 000
III.1.9	Accord de coopération entre l'OIM et le Ministère uruguayen de l'industrie, de l'énergie et des mines	8 800	150 000	158 800
III.1.10	Centre d'information sur les migrations en Amérique latine (CIMAL)	32 400	7 000	39 400
III.1.11	Programme interaméricain d'études universitaires sur les politiques migratoires (PRINPOST) en Argentine	26 000	220 000	246 000
III.1.12	Projet d'assistance technique à Haïti (HTAP)	59 000		59 000
III.1.13	Renforcement des opportunités économiques en Azerbaïdjan	293 100	540 000	833 100
III.1.14	Programmes de migration sélective en provenance des Balkans	368 600		368 600
III.1.15	Guide pour migrants et réfugiés en Grèce	9 900		9 900
III.1.16	Activités de coopération technique dans la CEI	140 200	280 000	420 200
III.1.17	Renforcement administratif des structures migratoires dans les Etats baltes	27 800	85 500	113 300
III.1.18	Formation du Corps de protection du Kosovo (KPC)	830 800	2 744 700	3 575 500
III.1.19	Evaluation des besoins de la population de p.d.i au Nord de l'Ouganda	33 000		33 000
III.1.20	Réintégration des mineurs licenciés du Lesotho	278 800	92 900	371 700
III.1.21	Mécanisme de formation et de surveillance pour la protection des victimes de trafiquants en Thaïlande	14 000	79 100	93 100
	<b>Total</b>	<b>3 540 200</b>	<b>10 887 800</b>	<b>14 428 000</b>

### III.1.1 Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) – Amérique Latine

177. Ce projet, qui est à présent dans sa seconde phase, continuera à favoriser l'amélioration des capacités des gouvernements latino-américains en ce qui concerne la gestion des questions migratoires et contribuera positivement à assurer la durabilité du développement des ressources économiques et humaines dans la région.

178. Pour atteindre cet objectif, le PLACMI renforcera les ressources humaines et institutionnelles engagées dans la planification, la formulation et la mise en œuvre des programmes et politiques de migration internationales, par le biais de séminaires et d'ateliers, ainsi que par la nomination d'experts pour répondre à des demandes spécifiques.

179. Sur la base de l'expérience acquise au cours des dernières années, le PLACMI appuiera en outre les efforts d'intégration des pays de la région, en fournissant le soutien logistique nécessaire pour les réunions et les débats permettant aux gouvernements de procéder à des échanges de vues et de trouver des terrains d'entente.

*Ressources budgétisées: 234 300 USD*

### III.1.2 Coopération avec la Conférence régionale sur la migration dans le cadre du Processus de Puebla

180. Depuis la première conférence qui s'est tenue à Puebla, au Mexique, en 1996, l'OIM a contribué à la mise en place du cadre consultatif et de coordination qui a fait suite à cette manifestation, en coopération avec les gouvernements participants d'Amérique centrale, le Belize, le Canada, la République dominicaine, le Mexique et les États-Unis.

181. Lors de la deuxième conférence régionale sur la migration qui s'est tenue à Panama en mars 1997, le plan d'action convenu entre les participants traduisait le consensus auquel étaient parvenus les États participants en ce qui concerne les objectifs et les lignes directrices d'une action régionale et sous-régionale dans le domaine migratoire. Ce plan d'action, l'un des plus importants résultats du processus, constitue un cadre utile d'orientation et de coordination des activités déployées par les gouvernements et les institutions internationales en vue de progresser dans l'application des accords conclus à Puebla et à Panama.

182. Un autre résultat important est la création d'autres projets exécutés dans la région. La coordination des efforts régionaux de migration s'est traduite par la mise sur pied d'un projet d'aide d'urgence pour les Salvadoriens rentrés au pays, qui a été entrepris en 1998 dans le cadre du Processus de Puebla, de même que le projet relatif au Honduras lancé cette année même. Le mécanisme ainsi établi facilitera, si nécessaire, d'autres interventions d'urgence similaires dont le besoin pourrait se faire sentir à l'avenir.

183. A la suite des troisième et quatrième conférences régionales sur la migration qui ont eu lieu respectivement à Ottawa (1998) et El Salvador (1999), de nouvelles tâches visant à la concrétisation des objectifs ont été ajoutées au plan d'action. L'OIM joue un rôle de catalyseur dans ce processus et continuera de fournir une assistance technique dans le cadre du plan d'action.

*Ressources budgétisées: 60 000 USD*

### III.1.3 Programme décentralisé à l'intention des jeunes Uruguayens rencontrant des difficultés dans leur insertion sur le marché du travail

184. Depuis sa création en 1998, ce programme facilite la formation de jeunes Uruguayens venant de milieux défavorisés ou n'ayant pas pu recevoir de formation pour des raisons économiques. En outre, l'Organisation recherche et sélectionne le personnel spécialisé nécessaire à la mise en œuvre de cette activité. Elle agit en qualité d'agent d'exécution au nom du gouvernement uruguayen et gère les fonds correspondants.

*Ressources budgétisées: 443 400 USD*

### III.1.4 Cours interaméricain sur la migration internationale

185. En coopération avec la Direction nationale de la migration en Argentine, l'OIM et l'Organisation des Etats Américains (OEA) organise annuellement le "Cours interaméricain sur la migration internationale", auquel assistent des fonctionnaires gouvernementaux d'Amérique latine. Ce cours comprend une formation à la politique, à la planification et à l'administration en matière de migration. Compte tenu de son importance eu égard aux efforts déployés pour mettre en place des politiques migratoires homogènes dans la région, l'Organisation a alloué à cette activité un montant de 30 000 dollars prélevé sur ses revenus discrétionnaires et un autre de 20 000 dollars prélevé sur les intérêts du Fonds de dotation Sasakawa.

*Ressources budgétisées: 50 000 USD*

### III.1.5 Accord sur les services techniques concernant le projet de réforme dans la province de Rio Negro - Argentine

186. Ce programme actuellement en cours, qui bénéficie d'un financement de la Banque mondiale, a pour but d'opérer des réformes dans les ramifications de l'administration provinciale dans la province de Rio Negro. Il se poursuivra en 2001. La responsabilité principale de l'OIM consiste à mettre en place un cadre permettant de sélectionner et d'engager du personnel qualifié afin de faciliter le transfert des technologies requises pour obtenir les meilleurs résultats dans le processus de restructuration.

*Ressources budgétisées: 281 500 USD*

### III.1.6 Programme de services consultatifs et de formation en vue du renforcement institutionnel du Ministère public au Pérou

187. Le gouvernement péruvien continuera à financer la restructuration du Ministère public afin d'en renforcer la capacité de gestion. Les principaux objectifs du programme sont a) d'actualiser les systèmes d'information en vue de la modernisation des réseaux au niveau national; b) de refaçonner l'institution par le biais de méthodes de formation; c) de formuler un ensemble de projets de recherche et de développement institutionnel; et d) de renforcer la coopération technique entre pays en développement (CTPD) en vue d'élargir les liens institutionnels avec les entités similaires de la région.

188. Dans les limites d'un accord-cadre entre l'OIM et le Ministère public du Pérou, l'OIM appuiera la restructuration de cette entité publique par ses programmes de transfert de ressources humaines qualifiées et fournira des experts dans les domaines de la gestion et des finances.

*Ressources budgétisées: 1 994 200 USD*

### III.1.7 Projets de promotion du développement et de la reconstruction – Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala

189. Au titre du mécanisme de financement du FONAPAZ mis en place pour divers projets de développement, l'OIM gère les ressources de ce dernier qui sont détenues dans un fond fiduciaire pour le compte du Gouvernement guatémaltèque. La contribution totale pour 2001 est estimée à 25 000 000 de dollars, dont 23 957 000 sont gérés dans ledit fond fiduciaire. Conformément à la pratique suivie dans les documents de programme et de budget des années précédentes, seules les estimations relatives aux activités relevant de l'appui administratif et technique, ainsi que de l'assistance financière et de supervision, pour un total de 1 043 000 dollars – représentant soit 4% soit 7% du financement total de chaque programme/accord individuel – sont reprises dans ce chapitre. Les estimations relatives aux dépenses d'opération sont indiquées en page 6 de l'annexe I et s'élèvent à 23 957 000 dollars.

*Ressources budgétisées: 1 043 000 USD*

**Les principaux domaines d'activités relevant du point III.1.7 sont:**

- **Projets productifs (FORELAP)**

190. Il s'agit d'un système de crédit pour projets productifs conçu de manière à promouvoir la réinsertion socio-économique des populations qui rentrent au pays, notamment en provenance du Mexique, ainsi que d'autres populations vulnérables victimes des hostilités. L'objectif est de renforcer et de consolider les perspectives d'obtention de revenus dans les secteurs de réinstallation de façon à obtenir un développement productif s'inscrivant dans la durée, conformément à l'Accord de réinstallation des populations déracinées. Parmi les autres activités déployées dans ce cadre, il faut encore citer la sélection et la formulation de projets, l'analyse, le financement et la gestion des ressources, le contrôle et l'évaluation des projets, et, dans certains cas, l'exécution des projets conjointement avec le Fonds national pour la paix (FONAPAZ).

*Ressources budgétisées: 131 000 USD*

- **Programme de développement intégré pour les communautés (PRODIC)**

191. Le PRODIC, ou Programme de développement intégré pour les communautés, lancé en juillet 1997, vise, tout comme les programmes de l'exécutif lancés en 1998, à promouvoir l'investissement social et le développement d'infrastructures par une approche communautaire intégrée. Plus précisément, cela suppose le développement de projets d'investissement social et d'infrastructures productifs et durables, l'accent étant mis principalement sur les régions isolées et très pauvres. Ses activités principales vont du pré-investissement à la gestion de projets visant au renforcement des moyens de communication, à la mise à disposition de services de distribution d'électricité, de routes de campagne et de ponts, ainsi qu'à la création d'emplois.

*Ressources budgétisées: 38 000 USD*

- **Programme d'enseignants pour la paix**

192. Ce programme, qui existe déjà depuis quelques années, vient en complément des efforts déployés par le Ministère de l'éducation pour accroître la fourniture d'une éducation de base aux enfants vivants dans les communautés de personnes déplacées. Afin d'améliorer la qualité du système éducatif actuel dans ces secteurs, une assistance financière et de meilleurs programmes d'enseignement seront fournis aux enseignants des communautés et aux promoteurs de l'éducation dans des zones sélectionnées n'ayant pas accès aux programmes ordinaires d'éducation primaire. Pour garantir le succès de cette initiative, l'OIM est chargée de la coordination et de l'administration des ressources, ainsi que du contrôle et de l'évaluation. Compte tenu de l'importance accordée au programme, on s'attend que des fonds supplémentaires seront mis à disposition en 2001.

*Ressources budgétisées: 65 000 USD*

- **Programme de développement frontalier (PRODEFRO)**

193. Ce programme vise à rendre possible la réalisation de l'objectif des accords de paix, ainsi que ceux faisant l'objet des accords bilatéraux entre le Guatemala et le Mexique. Il doit favoriser le développement intégral de la zone frontalière, le but recherché étant d'améliorer les conditions de vie par la mise en œuvre de travaux d'infrastructure à l'appui d'activités productives autonomes et par la fourniture de services migratoires modernes. La participation de l'OIM dans ce cadre est centrée sur l'exécution de deux éléments importants, à savoir: a) la construction de routes dans les zones où un nombre significatif de réfugiés sont rentrés et se sont réinstallés au cours des années passées en provenance du Mexique; et b) la construction d'un port frontalier, comprenant des locaux pour les services nationaux de migration, un bâtiment de douane et des accès routiers. Le financement du PRODEFRO est assuré par le Gouvernement mexicain.

*Ressources budgétisées: 712 000 USD*

- **Programme d'infrastructure dans le cadre de l'après-Mitch**

194. A la suite des dommages considérables provoqués par le cyclone Mitch dans quelques États d'Amérique centrale il y a deux ans, certaines infrastructures de ces pays ont été détruites. Afin de les remettre en état, l'OIM assurera un soutien technique à la reconstruction des services endommagés. On s'attend que les infrastructures ainsi restaurées faciliteront la réinsertion à long terme des populations déplacées et le développement d'une activité économique durable.

*Ressources budgétisées: 97 000 USD*

### **III.1.8 Programme de compensation pour les victimes de violations des droits de l'homme perpétrées à l'occasion du conflit armé – Guatemala**

195. Avec ce programme, l'OIM veut s'efforcer d'appliquer les recommandations de la Commission des éclaircissements historiques (CEH) et d'appuyer la mise en œuvre des engagements clés pris dans le cadre des accords de paix du Guatemala, notamment l'accord global sur les droits de l'homme. L'objectif du programme est de dédommager les victimes pour les violations des droits de l'homme qu'elles ont subies, en donnant la priorité aux mesures compensatoires au niveau des communautés, comme la réadaptation des infrastructures, les projets productifs à caractère collectif, l'éducation, la santé mentale et les enquêtes médico-légales. Une assistance individuelle ciblée sera également accordée aux personnes particulièrement vulnérables telles que les veuves, les orphelins et les handicapés. Le programme sera géré par un comité directeur constitué du Secrétariat pour la paix (SEPAZ, du FONAPAZ, de l'USAID et de l'OIM).

*Ressources budgétisées: 4 000 000 USD*

### **III.1.9 Accord de coopération entre l'OIM et le Ministère uruguayen de l'industrie, de l'énergie et des mines**

196. Grâce à un accord de coopération conclu entre l'OIM et le Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, un cadre légal et opérationnel a été créé pour réaliser conjointement des projets dans ce domaine. Le Ministère apporte les fonds qui sont gérés par l'OIM en vue de la conception et de la mise en œuvre des projets de coopération technique censés répondre aux requêtes spécifiques formulées par le Ministère. En outre, les tarifs réduits de l'OIM sont offerts aux experts qui sont amenés à se déplacer dans la région au titre de leur activité.

*Ressources budgétisées: 158 800 USD*

### **III.1.10 Centre d'information sur les migrations en Amérique latine (CIMAL)**

197. Depuis 1970, le CIMAL tient une bibliographie des publications relative à la migration, au transfert inverse de technologies, aux ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et aux Caraïbes. Le principal objectif du Centre est de servir de source d'informations spécialisées sur les migrations internationales et autres questions apparentées en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres secteurs géographiques, en tant que service aux États Membres de l'OIM et au grand public. A cet effet, il recueille des informations en provenance de sources fiables, à savoir des institutions, des experts, des documentations de projets et des unités d'information oeuvrant dans le domaine migratoire dans la région.

198. Le Centre continuera à promouvoir l'utilisation d'instruments et de méthodes d'information modernes devant permettre d'instaurer une meilleure coordination et d'assurer la compatibilité entre les systèmes régionaux. Une formation et un travail appropriés d'information seront assurés pour tirer le meilleur parti possible de ces systèmes.

*Ressources budgétisées: 39 400 USD*

### **III.1.11 Programme interaméricain d'études universitaires sur les politiques migratoires (PRINPOST) en Argentine**

199. Il s'agit d'un cours étalé sur quatre ans qui a commencé en 1997 et qui doit prendre fin en 2001. En vertu d'un accord entre le Ministère argentin de l'intérieur et l'Université de Buenos Aires, et dans le cadre de l'accord de coopération de l'OIM avec le Gouvernement argentin, l'OIM assume la gestion de ce projet qui consiste à assurer une formation universitaire supérieure dans le domaine des politiques migratoires internationales à l'intention des spécialistes en la matière. La deuxième série de cours pour l'obtention du diplôme a débuté en 1999 et des bourses pour l'obtention du diplôme de spécialisation ont été offertes directement dans les pays concernés.

*Ressources budgétisées: 246 000 USD*

### **III.1.12 Projet d'assistance technique à Haïti (HTAP)**

200. Ce projet, entrepris en 2000, vise à fournir une assistance technique au Bureau national haïtien pour la migration et à d'autres institutions gouvernementales en vue du développement d'activités qui se soutiennent mutuellement, le but recherché étant une gestion efficace des flux migratoires. Une aide sera apportée au niveau de la compilation, de la révision et de l'homogénéisation des textes législatifs et des procédures destinées à favoriser l'amélioration de la coordination inter-institutionnelle dans les questions de migration et une formulation plus claire de la politique migratoire. En outre, l'OIM soutiendra la création et le renforcement de réseaux de gestion des flux migratoires et du dialogue sur la migration entre Haïti et la République Dominicaine au moyen de réunions et d'ateliers sur la question.

*Ressources budgétisées: 59 000 USD*

### **III.1.13 Renforcement des opportunités économiques en Azerbaïdjan**

201. Dans le cadre du programme du PNUD pour l'atténuation de la pauvreté, ce projet doit contribuer à l'allègement de la pauvreté parmi les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur des frontières et les migrants potentiels en renforçant les opportunités économiques au Nakhitchevan, une république autonome de l'Azerbaïdjan. Une formation sera assurée à l'intention de candidats sélectionnés qui risqueraient de devoir s'exiler pour raisons économiques et à ceux qui ont mis sur pied une petite entreprise ou qui nourrissent un projet commercial répondant aux critères du programme. On espère que l'atténuation de ce problème de chômage renforcera l'économie du Nakhitchevan et contribuera au développement d'une économie de marché au niveau local.

202. Un autre élément-clé du programme est la création d'entreprises rurales viables pouvant décourager les migrations progressives du Nakhitchevan vers les pays voisins. Le programme prévoit à cet effet des mécanismes à l'intention de l'OIM et des partenaires du projet pour qu'ils travaillent étroitement avec les représentants gouvernementaux afin de recenser les catégories d'entreprises visées.

*Ressources budgétisées: 833 100 USD*

### **III.1.14 Programmes de migration sélective en provenance des Balkans**

203. A la demande du Gouvernement italien, l'OIM favorisera et facilitera, par le biais de ce projet pilote, la migration régulière de travailleurs des Balkans, en particulier d'Albanie et du Kosovo, à destination de l'Italie pour une formation professionnelle et un emploi à caractère essentiellement saisonnier. Une aide sera apportée aux Ministères italien et albanais du travail dans la mise sur pied d'un système d'évaluation et de sélection au moyen d'une base de données compatible, destinée à faciliter la mise en concordance des candidats et des emplois disponibles.

Environ 5 000 migrants albanais potentiels seront ainsi évalués en vue de leur migration vers l'Italie selon leurs aptitudes personnelles et les compétences professionnelles s'accordant avec les besoins du marché du travail italien. En outre, des services de conseils et d'orientation spéciaux seront assurés pour faciliter l'intégration des migrants dans la société italienne. Enfin, l'OIM organisera et facilitera le transfert des bénéficiaires sélectionnés ayant l'autorisation d'immigration des autorités italiennes.

*Ressources budgétisées: 368 600 USD*

### **III.1.15 Guide pour migrants et réfugiés en Grèce**

204. A la demande du Ministère grec des Affaires étrangères, l'OIM a entrepris la compilation d'un guide à l'intention des migrants, des réfugiés et des agences traitant de questions migratoires, afin de donner des informations complètes, pratiques et à jour qui seront utiles pour améliorer tous les aspects de la vie quotidienne des migrants. Ce guide inclura des renseignements sur les droits et les obligations des migrants dans le cadre juridique existant, ainsi que des adresses de contact importantes en termes de services mis à la disposition de la communauté de migrants par le Gouvernement et les ONG. Ce guide sera traduit en anglais, arabe, albanais et russe pour être diffusé au sein de larges groupes de migrants parlant ces langues.

*Ressources budgétisées: 9 900 USD*

### **III.1.16 Activités de coopération technique dans la CEI**

205. Officiellement, le processus de suivi de la conférence sur la CEI est arrivé à son terme lors de la cinquième et dernière réunion du groupe directeur les 13 et 14 juillet 2000. A cette réunion, les Etats participants ont décidé d'entreprendre une nouvelle phase de suivi en cinq ans intitulée "Suivi de la Conférence de Genève de 1996 sur les problèmes de réfugiés, de personnes déplacées, de migration et d'asile". Le programme d'action de la Conférence sur la CEI a été confirmé en tant que base valable d'une action future, devant mettre l'accent sur quatre thèmes principaux, dont un consacré à la "gestion des migrations, y compris la lutte contre la migration illégale/illicite et la traite, particulièrement celle des femmes, et l'amélioration de la gestion des frontières, eu égard aux questions d'asile et aux droits de l'homme des personnes concernées". L'OIM est l'Organisation chef de file dans ce domaine, et elle est chargée de coordonner l'action des groupes de travail spécialisés sur la question en réunissant des experts et des parties intéressées tant de l'intérieur que de l'extérieur.

206. L'OIM est également désignée pour agir comme Organisation chef de file ou associée dans le cadre de plusieurs thèmes subsidiaires relevant des trois thèmes principaux, à savoir: "Faire en sorte que l'accent reste mis sur les groupes préoccupants, tels qu'ils sont énumérés dans le programme d'action: les réfugiés, les p.d.i., les migrants illégaux, les personnes se trouvant dans des situations analogues à celles de réfugiés, les personnes qui choisissent d'être rapatriées, celles qui sont réinstallées contre leur gré, celles qui ont été expulsées, et les migrants écologiques"; "soutenir les réalisations et les activités déployées par les ONG et la société civile, et favoriser la poursuite de la participation des ONG locales et internationales à de tels efforts"; et "mettre en œuvre la législation et faire en sorte d'éviter les vides juridiques".

207. Le plan de travail détaillé de cette nouvelle phase de suivi sera élaboré avec les autres institutions qui en partagent la présidence, à savoir le HCR et l'OSCE, avant la fin de 2000, mais les activités et les programmes en cours des bureaux de l'OIM en Europe orientale et en Asie centrale restent toujours valables.

208. Compte tenu de l'importance de ces programmes, et afin de donner une description complète des entreprises actuelles de l'OIM dans la CEI, les activités en cours ci-après sont indiquées dans le budget dans le cadre du nouvel appel qui doit être lancé en faveur de la CEI. Si l'on a bon espoir que ces activités continueront de mobiliser des fonds, les ressources budgétisées à ce stade ne reflètent que le report prévu des fonds reçus en 2000. Les autres versements qui viendraient s'y ajouter seraient reflétés dans les révisions à venir du présent document.

*Ressources budgétisées: 420 200 USD*



**Les principaux domaines d'activités relevant du point III.1.16 sont:**

- **Centre de coopération technique pour l'Europe**

209. Le Centre de coopération technique pour l'Europe, sis à Vienne, a été créé au départ pour être l'instrument principal de mise en œuvre du programme d'action de la Conférence sur la CEI et apporter un soutien aux États baltes et d'Europe centrale dans la quête de solutions à leurs problèmes migratoires. Les fonctions de ce Centre se sont accrues avec les années et englobe aujourd'hui la fourniture de services spécialisés et d'assistance aux niveaux de la planification, de la conception et de la réalisation de projets de coopération technique.

210. Le Centre procède également à des initiatives de grande envergure dans le domaine de la recherche afin de donner à la communauté internationale des informations fiables, opportunes et actualisées sur les questions migratoires qui touchent la région. Les publications "à impact direct" du Centre sont conçues pour être pertinentes aux yeux des décideurs et utiles pour l'élaboration de projets concrets.

211. Les demandes croissantes de coopération technique en matière de migration dans la région confèrent au Centre une nouvelle importance stratégique dans l'Organisation.

- **Coopération des Républiques d'Asie centrale dans le domaine de la gestion des flux migratoires**

212. En vue de l'importance que l'Organisation attache à l'harmonisation des politiques et des législations en matière migratoire au niveau sous-régional, le Centre de Bishkek pour la gestion des flux migratoires s'est vu confier la responsabilité de faciliter la gestion ordonnée des migrations dans les Républiques d'Asie centrale. Cela pourra se faire en créant et en soutenant des mécanismes de dialogue sous-régional sur la migration, en facilitant l'élaboration d'accords destinés à réguler les mouvements de populations et à encourager la migration ordonnée, et en favorisant des approches communes des questions migratoires sous-régionales telles que la migration irrégulière et la migration de main-d'œuvre. Le Centre de gestion des migrations sera doté des compétences nécessaires en matière d'assistance technique, de renforcement de capacités et de renforcement des moyens d'information dans la poursuite de ses objectifs.

- **Création de microentreprises en Arménie**

213. Pour favoriser le développement d'entreprises locales qui renforceront la croissance économique durable, l'OIM poursuivra en 2001 la mise en œuvre de ce projet. Cette activité vise à fournir aux migrants vulnérables une formation devant leur permettre de mettre sur pied une petite entreprise, des facilités de crédit et des services consultatifs, en ce compris un répertoire des systèmes de soutien pour les participants au projet et les entrepreneurs à la tête d'entreprises similaires. Un fonds de prêt autorenouvelable fournit le capital d'amorçage par l'intermédiaire d'institutions bancaires locales. A l'avenir, il est prévu que les banques partenaires avanceront les fonds nécessaires en puisant dans leurs ressources propres.

- **Projet frontalier commun Russie - Ukraine**

214. L'objectif général de ce projet est de lutter contre la migration irrégulière le long de la frontière entre la Russie et l'Ukraine par la mise en place, dans les deux États, de mesures cadres et opérationnelles et par le renforcement des capacités institutionnelles. Ce projet consiste à mettre au point un modèle de gestion efficace des flux migratoires le long d'un segment commun de la frontière entre la Russie et l'Ukraine par l'adoption de politiques censées faciliter les franchissements légitimes de la frontière et d'améliorer les contrôles. Cela passe par la mise sur pied de groupes consultatifs chargés de passer en revue les mesures nationales portant notamment sur les changements de politiques, de législation et de réglementation en matière de visas et sur les méthodes opérationnelles relatives à la frontière commune, et à réagir en conséquence.

- **Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion des flux migratoires**

215. En collaboration avec les gouvernements nationaux, l'OIM continuera de fournir une assistance technique tandis que les pays énumérés ci-après s'efforcent de renforcer leur capacité nationale à gérer efficacement les migrations. Cela se fera par la mise en place des structures administratives nécessaires et par l'adoption d'une législation dans le sens d'un comblement progressif de l'écart entre les textes de loi et la capacité de mise en œuvre des dispositions qu'ils contiennent. La stratégie de l'OIM dans cette approche consiste à élaborer un programme national de gestion des flux migratoires dont l'accent est mis au niveau national, mais avec une application au niveau sous-régional dans le cadre de la CEI.

- Kazakhstan

216. Afin de gérer efficacement les migrations, et notamment de lutter contre la migration irrégulière et le trafic de personnes, l'OIM fournira une assistance technique au Gouvernement kazakh pour qu'il renforce et consolide sa capacité à traiter de ces questions. Cela se fera par l'adoption d'une législation, d'une politique formalisée et de structures administratives appropriées devant permettre la mise en œuvre de politiques migratoires nationales s'accordant avec les principes déclarés dans le plan d'action de la Conférence sur la CEI. Le problème de la migration irrégulière au Kazakhstan sera utilisé comme axe central pour la mise au point d'une politique, d'une législation, de systèmes d'information et de mesures administratives concernant les migrations.

- République kirghize

217. Ces dernières années, l'OIM a aidé le Gouvernement kirghize à mettre au point un cadre global de gestion des flux migratoires pour la coordination et la gestion des questions de migration de manière systématique. Par la suite, le gouvernement a officiellement approuvé une politique, une stratégie et un plan d'action nationaux portant sur l'extension de cette activité. En 2001, les autorités kirghizes bénéficieront d'une assistance devant leur permettre de faciliter la mise en place d'un système unifié de gestion des flux migratoires par la formulation de politiques et par la mise en place de structures organisationnelles pour la gestion des migrations.

- Tadjikistan

218. L'Organisation continuera de venir en aide au Gouvernement tadjik pour la mise en place d'un cadre de gestion des questions migratoires. En réponse aux besoins exprimés par les services de migration de l'Etat, l'accent sera mis sur le fondement légal réglementant la migration écologique et de main-d'œuvre en 2001. Un complément d'aide sera fourni sous la forme d'une assistance technique.

- Turkménistan

219. Depuis 1998, l'OIM vient en aide au Gouvernement turkmène pour l'élaboration de la base d'un système unifié de gestion des flux migratoires en lui fournissant l'aide d'experts pour la formulation de politiques et la révision de projets de loi. La coopération technique accordée dans le but d'élaborer un cadre de gestion des flux migratoires sera prolongée en 2001, le but étant de parvenir à l'approbation d'une politique migratoire, à l'adoption d'une législation et de procédures en la matière et à l'élaboration de structures organiques nouvelles pour la gestion des flux migratoires.

- Bélarus

220. Le programme d'assistance technique institutionnelle en matière de gestion des migrations au Bélarus (CBMMP) fournit une assistance ciblée aux gouvernements dans des secteurs clés liés à la gestion des migrations. Ce programme met l'accent sur l'élaboration d'un système global et coordonné de gestion des migrations accordant la priorité à la lutte contre la migration irrégulière et à la gestion des flux migratoires. Une assistance a été fournie pour appuyer l'élaboration d'accords portant sur la migration de main-d'œuvre, accroître les capacités opérationnelles des bureaux régionaux de migration et développer des projets pilotes de gestion des zones frontalières.

- Arménie

221. En collaboration avec le Gouvernement arménien, l'OIM continuera d'œuvrer à la mise en place d'un système unifié et à l'acquisition de capacités opérationnelles pour la gestion des processus migratoires dans le pays. En l'absence d'une entité gouvernementale compétente en matière de migration et identifiée comme telle, le CBMMP a servi de guide pour l'élaboration de structures de gestion des migrations en facilitant le processus décisionnel, en établissant et en recueillant des documents à l'appui de ce processus à soumettre à l'examen du Gouvernement, en rédigeant des textes de loi et en formant du personnel aux questions traitant de migration. Des progrès significatifs ont été accomplis en la matière, qui ont conduit à la rédaction de plusieurs textes de loi liés à la migration, notamment sur la migration de main-d'œuvre, les dispositions réglementant l'entrée et la sortie du territoire, les réfugiés, et la rédaction de dispositions législatives devant permettre une meilleure gestion des frontières.

- Azerbaïdjan

222. Grâce à l'appui et à l'engagement du Gouvernement, le programme de renforcement des capacités de gestion des flux migratoires de l'OIM en Azerbaïdjan a été structuré de manière à renforcer la capacité du pays à faire face aux problèmes migratoires de manière globale. Les secteurs prioritaires pour l'Azerbaïdjan sont l'adoption d'une base législative et le renforcement des capacités opérationnelles de gestion des populations déplacées à l'intérieur des frontières, la migration de main-d'œuvre et les frontières internationales. Ces objectifs seront atteints moyennant des initiatives visant à aligner la législation migratoire sur les normes internationales et à améliorer les structures administratives par des projets ciblés d'actualisation technique et d'essais de garantie.

- Georgie

223. L'objectif général de cette activité est d'établir et de rendre opérationnelle une approche unifiée de gestion de la migration, conçue en fonction des besoins nationaux et régionaux et s'accordant avec les normes internationales. A cet effet, l'OIM continuera de tirer parti de l'acquis des quatre dernières années dans le cadre du programme de renforcement des capacités en matière de gestion des flux migratoires. Des avis spécialisés continueront d'être donnés au niveau de la rédaction et/ou de la révision des textes de loi clés sur la migration, de l'élaboration d'une politique de migration de main-d'œuvre, de la mise en place d'un système de données relatif à la gestion des frontières à l'aéroport de Tbilissi et à la formation des fonctionnaires des services de migration.

- Ukraine

224. A la suite de consultations avec de hauts fonctionnaires gouvernementaux et de hauts responsables des organisations internationales actives sur la scène migratoire, le CBMMP facilitera la redéfinition des priorités en matière de migration et aidera à cibler au mieux les réponses de l'OIM en termes de programmes. Avec l'aval officiel du Cabinet des Ministres du 12 mai 1998, le Gouvernement ukrainien a officiellement approuvé le programme, étalé sur plusieurs années, avec ses structures de gestion et de consultation au sein du Gouvernement. Une politique migratoire nationale visant à renforcer la base législative et donc le processus de gestion des migrations du pays a été adoptée. En outre, des mécanismes renforcés et unifiés de gestion des frontières contribueront à réduire la migration irrégulière par une coopération transfrontière accrue avec les républiques voisines.

- **Développement des ONG œuvrant dans le domaine de la migration – Arménie, Azerbaïdjan et République kirghize**

225. Les programmes de l'OIM se rapportant au développement des ONG œuvrant dans le domaine de la migration ont été instaurés en collaboration avec des ONG nationales clefs dans chacun des pays concernés. Ces programmes continueront de favoriser le dialogue et la planification dans le secteur migratoire au sein des ONG nationales et à accroître leurs capacités à traiter un certain nombre de questions migratoires. Ils favorisent le dialogue régional et les modèles et pratiques de familiarisation d'ONG comparables dans d'autres pays par le biais de visites d'études et par la participation aux activités déployées par des ONG au niveau international. De plus, ils favorisent l'élaboration des projets et leur mise en œuvre par

l'établissement de petits fonds de projets gérés par les ONG partenaires chargées de leur mise en œuvre dans chaque pays.

226. Dans le cas particulier de l'Ukraine, l'OIM apportera son soutien aux ONG pour leur permettre de continuer à héberger les migrants détenus, tout en leur fournissant des services d'orientation juridique et sociale.

- **Programme d'aide directe – Fédération de Russie**

227. Ce projet, qui a pour but d'aider les migrants à s'insérer dans leur nouvelle communauté, s'est révélé un succès depuis quelques années et sera prolongé en 2001. L'OIM travaillera avec d'autres institutions actives dans ce domaine afin de mettre au point des modèles d'intégration durable des migrants forcés et fournira des informations pertinentes et actualisées sur les migrations à l'intérieur de la Fédération de Russie.

- **Projet de mise en place de coopératives de crédit - Ukraine**

228. L'objectif général de ce projet est de contribuer au développement économique et à l'intégration sociale des communautés comptant un fort pourcentage de déportés moyennant l'appui de coopératives de crédit viables.

229. Le projet de mise en place d'une coopérative de crédit, qui a été mis au point conjointement avec le PNUD et le Bureau des Services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS), le Programme d'intégration et de développement de la Crimée (CIDP) et le Programme d'aide à la mise en place d'une coopérative ukrainienne de crédit (UCUDAP) a été construit autour de deux axes. Il s'efforce d'une part de cibler deux coopératives de crédit au sein de communautés comptant un fort pourcentage de déportés auxquels il se propose d'apporter une formation, et d'autre part de fournir un soutien financier en vue de stimuler la croissance des coopératives de crédit viables dans toute la Crimée afin de favoriser les opportunités économiques.

### **III.1.17 Renforcement administratif des structures migratoires dans les Etats baltes**

230. Ce projet a pour but de traiter de manière systématique la gestion des flux migratoires dans les Etats baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) en prévision de leur adhésion à l'Union Européenne. Cette démarche est entreprise dans le but de faciliter le développement à long terme des institutions et des processus dans le domaine des migrations dans la Baltique. Sous la direction de représentants des principales institutions gouvernementales participant au processus de gestion des migrations dans leur pays respectif, l'OIM assurera une formation dans les domaines qui suscitent le plus d'intérêt. En outre, les questions opérationnelles seront examinées par rapport aux besoins généraux en matière d'administration efficace des migrations. C'est un fait établi que la perspective régionale assurera une approche harmonieuse de la gestion des migrations entre les trois Etats baltes. Les objectifs poursuivis seront atteints moyennant des instruments de renforcement de capacités que sont la recherche, les échanges et les visites d'étude, les séminaires et les ateliers.

*Ressources budgétisées: 113 300 USD*

### **III.1.18 Formation du Corps de protection du Kosovo (KPC)**

231. En collaboration avec la KFOR et la MINUK, l'OIM assure une formation en faveur de quelque 3 000 membres et 2 000 réservistes de la future force de protection civile du Kosovo. De septembre 2000 jusqu'en 2001, l'accent sera surtout mis sur les 3 000 membres. Commencant par des séances d'orientation et de formation au niveau local, les dirigeants recevront une formation complémentaire et certains seront envoyés à l'étranger pour parfaire leurs études afin d'être adéquatement préparés à leur rôle de dirigeant dans le cadre des structures communautaires et publiques. Un accent particulier sera mis sur l'élaboration d'une culture de direction responsable, et sur l'engagement au respect de leur mandat civil. La totalité du matériel d'information reçu durant les cours de formation à l'étranger sera traduite dans les langues locales et constituera la base de modules que l'organe de gestion du KPC sera chargé de développer. On prévoit que le KPC mettra lui-même sur pied le dispositif de formation nécessaire pour les 2 000 réservistes.

*Ressources budgétisées: 3 575 500 USD*

### **III.1.19 Evaluation des besoins de la population de p.d.i. au Nord de l'Ouganda**

232. Afin de faciliter une intervention rapide et coordonnée dans le cadre des secours d'urgence aux populations déplacées à l'intérieur des frontières, et plus particulièrement dans le Nord de l'Ouganda et dans tout le pays en général, l'OIM recueillera des données fiables pouvant être utilisées par les institutions des Nations Unies travaillant dans ce pays. Une base de données sera mise au point, grâce à laquelle d'autres partenaires, en plus des autorités gouvernementales, auront accès à une information actualisée permettant d'améliorer le processus décisionnel dans les questions liées aux personnes déplacées. Ce projet instaurera également un partenariat avec le Gouvernement sur le plan du renforcement des capacités en faisant participer les contreparties locales au niveau des opérations sur le terrain et des analyses.

*Ressources budgétisées: 33 000 USD*

### **III.1.20 Réintégration des mineurs licenciés du Lesotho**

233. Ce projet a pour but de faciliter la réintégration fructueuse à long terme des anciens mineurs dans l'économie du Lesotho. Le gouvernement de ce pays, l'OIM, le Bureau d'aide aux mineurs et le PNUD examineront conjointement les problèmes que pose le retour dans les communautés concernées des travailleurs migrants et de leur famille moyennant un travail d'orientation, de conseils et de formation axés sur le marché du travail. Le but de ce projet est d'aider les anciens mineurs à mieux faire face aux réalités d'une embauche future à la lumière des licenciements considérables qui se sont opérés dans l'industrie des mines d'or d'Afrique du Sud. Les activités prioritaires porteront en particulier sur la collecte et l'échange de données, sur la formation professionnelle, sur les conseils sanitaires et sur les efforts dans le domaine de la création d'entreprises.

*Ressources budgétisées: 371 700 USD*

### **III.1.21 Mécanisme de formation et de surveillance pour la protection des victimes de trafiquants en Thaïlande**

234. En application des normes établies dans la législation et les conventions de la Thaïlande et ratifiées par le gouvernement de ce pays, ce projet vise à favoriser l'acquisition de capacités nationales devant permettre de protéger les victimes de trafiquants, et plus particulièrement les femmes et les enfants. Il est prévu d'utiliser cette activité comme tremplin pour la mise en place d'un processus similaire dans les pays voisins d'où proviennent la plupart des victimes de trafiquants qui échouent en Thaïlande. En coopération avec le Groupe de travail national thaïlandais sur la traite des femmes et des enfants, et avec le Bureau national de la jeunesse, les normes de protection existantes seront introduites dans les administrations concernées et dans les ONG.

235. Pour y parvenir, deux manuels seront rédigés, contenant des lignes directrices et une compilation des meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre des normes existantes. Des ateliers de formation consacrés à la mise en œuvre des normes de protection seront organisés et un système de surveillance sera établi pour évaluer les progrès accomplis dans l'application des normes de protection des victimes de trafiquants.

*Ressources budgétisées: 93 100 USD*

## III.2 Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert de ressources humaines qualifiées

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
III.2.1	Migration sélective d'Europe et des Etats-Unis vers l'Amérique latine et les Caraïbes	46 400	50 000	96 400
III.2.2	Accord de coopération avec le Secrétariat argentin de la technologie scientifique et de l'innovation productive (SETCIP)	13 500	436 500	450 000
III.2.3	Réinstallation d'ONG afghanes	50 200	100 000	150 200
	<b>Total</b>	<b>110 100</b>	<b>586 500</b>	<b>696 600</b>

### III.2.1 Migration sélective d'Europe et des Etats-Unis vers l'Amérique latine et les Caraïbes

236. Cette activité déjà ancienne a pour objectif d'aider les Etats Membres d'Amérique Latine et des Caraïbes dans leurs stratégies nationales de développement en leur fournissant un personnel hautement qualifié, pour la plupart originaire d'Europe et des Etats-Unis. Les experts ainsi sélectionnés sont placés dans des fonctions clairement désignées comme prioritaires et l'OIM assure le soutien technique nécessaire pour faciliter l'intégration sociale et professionnelle des intéressés dans leur nouvel environnement.

237. On prévoit que ce programme, qui est financé à l'aide des fonds perçus rétroactivement auprès des migrants et des entités qui les parrainent, viendra en aide à quelque 150 personnes en 2001.

*Ressources budgétisées*      96 400 USD

### III.2.2 Accord de coopération avec le Secrétariat argentin de la technologie scientifique et de l'innovation productive (SETCIP)

238. Dans le cadre d'un accord de coopération signé avec le Secrétariat de la technologie scientifique, l'OIM assurera un soutien à la recherche et au placement d'experts techniques susceptibles de réaliser des projets spécifiques de coopération technique à la demande du donateur. En outre, l'OIM organisera le transport de ces experts et les dépenses correspondantes seront remboursées par le donateur.

*Ressources budgétisées:*      450 000 USD

### III.2.3 Réinstallation d'ONG afghanes

239. Dans le cadre de l'Appel global interorganisations pour l'Afghanistan, l'OIM fournira l'assistance technique relative à la seconde phase du programme dans le but de faciliter le transfert du Pakistan en Afghanistan du siège des ONG afghanes. Les bureaux de quelque six ONG, ainsi que leur personnel et les membres de leur famille, seront également réinstallés au titre de cette activité. Un équipement professionnel, des indemnités d'installation et d'autres formes d'incitation seront offerts aux bénéficiaires, en même temps qu'une formation à l'élaboration et à la gestion de projets. Le calendrier de mise en œuvre de cette activité sera établi sous réserve de la situation politique régnant en Afghanistan.

*Ressources budgétisées:*      150 200 USD

### III.3 Renforcement des capacités institutionnelles par l'échange d'experts

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
III.3.1	Experts intégrés	19 700	90 000	109 700
III.3.2	Experts et volontaires italiens dans les universités péruviennes	2 800	71 000	73 800
	<b>Total</b>	<b>22 500</b>	<b>161 000</b>	<b>183 500</b>

#### III.3.1 Experts intégrés

240. Au titre d'un accord de coopération entre l'OIM et le Centre pour la migration internationale (CIM) basé à Francfort, le Gouvernement allemand fournit des experts, qu'elle détache pour travailler dans les secteurs public et privé prioritaires de l'Amérique latine et des Caraïbes durant des périodes allant d'un à six ans. Ce projet, qui fonctionne depuis 1994, sera poursuivi en 2001; les dépenses administratives correspondant à la réalisation du programme seront intégralement financées par le CIM.

*Ressources budgétisées: 109 700 USD*

#### III.3.2 Experts et volontaires italiens dans les universités péruviennes

241. Grâce à l'Accord de coopération existant entre les Gouvernements italien et péruvien, l'OIM devrait pouvoir faciliter le placement d'un certain nombre d'experts et de volontaires italiens dans des universités péruviennes sur une période de trois ans. Ces experts fourniront des services consultatifs et assureront une formation principalement dans les domaines de la science et de la technologie.

*Ressources budgétisées: 73 800 USD*

### III.4 Gestion des flux migratoires dans les situations d'après-crise

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
III.4.1	Opérations d'assistance au lendemain du cyclone Mitch – construction et entretien d'abris au Honduras	377 300	32 500	409 800
III.4.2	Programme de renforcement des capacités du système éducatif costa-ricien dans certaines communautés concernées par l'immigration nicaraguayenne au lendemain du cyclone Mitch	254 400	348 500	602 900
III.4.3	Initiative transitoire au Kosovo (KTI)	1 523 400	4 564 500	6 087 900
III.4.4	Service d'information, de conseil et d'orientation (ICRS) - Kosovo	2 748 000	1 028 000	3 776 000
III.4.5	Initiative de remise en état des infrastructures de Mitrovica (MIRI) - Kosovo	405 300	1 094 700	1 500 000
III.4.6	Remise en état du marché du travail au Kosovo après la crise	75 800		75 800
III.4.7	Initiative transitoire en Albanie (ATI)	651 700	4 400 000	5 051 700
III.4.8	Projet de soutien aux infrastructures municipales pour l'Albanie (MISP)	922 100	5 744 600	6 666 700
III.4.9	Processus de transition au lendemain du conflit pour les forces armées du Timor oriental	75 000	175 000	250 000
III.4.10	Assistance aux communautés pour la stabilisation de la population au Timor oriental	52 100	121 500	173 600
III.4.11	Projets d'assistance technique à impact rapide - Timor oriental	2 100	4 900	7 000
III.4.12	Gestion des frontières au Timor oriental	20 800	48 600	69 400
III.4.13	Aide matérielle aux sites de réinstallation de Viana - Angola	18 800	12 300	31 100
III.4.14	Réintégration d'ex-combattants en République du Congo	83 100	166 700	249 800
	<b>Total</b>	<b>7 209 900</b>	<b>17 741 800</b>	<b>24 951 700</b>

#### III.4.1 Opérations d'assistance au lendemain du cyclone Mitch – construction et entretien d'abris au Honduras

242. Suite aux déplacements de populations provoqués par le cyclone Mitch dans certains Etats d'Amérique centrale, l'OIM a répondu aux besoins d'urgence des victimes en assurant un soutien technique portant sur la construction de vastes abris d'urgence. Pour la réinsertion à long terme de la population déplacée, l'OIM continuera de fournir une assistance technique aux ONG qui participent à l'entretien des implantations humaines temporaires et à l'élaboration de projets de logement à caractère durable pour les victimes.

*Ressources budgétisées: 409 800 USD*



### **III.4.2 Programme de renforcement des capacités du système éducatif costa-ricien dans certaines communautés concernées par l'immigration nicaraguayenne au lendemain du cyclone Mitch**

243. A la suite des destructions provoquées par le cyclone Mitch, les victimes nicaraguayennes ont afflué en grand nombre au Costa Rica. Cette situation fait peser un lourd fardeau sur les structures éducatives de ce pays et soulignent la nécessité de renforcer la capacité des structures actuelles dans les communautés d'accueil pour tenir compte de la présence des migrants. Dans cette optique, une série intégrée d'activités sera assurée, comprenant notamment la construction et la remise en état d'écoles, la production de nouveaux matériels éducatifs, la formation d'enseignants et d'administrateurs d'écoles, et les programmes d'enseignement pour adultes, ce qui donnera aux migrants la possibilité de continuer ou d'améliorer leur éducation. Dans ce cadre, l'OIM sera chargée de planifier et de coordonner la mise en œuvre des activités appelées à favoriser la réalisation des objectifs du projet, notamment en ciblant les écoles défavorisées, les écoliers de l'enseignement primaire et les migrants adultes.

*Ressources budgétisées: 602 900 UDS*

### **III.4.3 Initiative transitoire au Kosovo (KTI)**

244. Afin d'aider les autorités locales à acquérir les capacités devant leur permettre de gérer l'importante population de personnes déplacées à l'intérieur des frontières, de renforcer le processus démocratique et de développer les activités économiques, ce projet doit faciliter l'organisation de structures informelles de gestion et la mise en œuvre de projets d'amélioration au niveau local. L'Initiative transitoire au Kosovo (KTI) doit favoriser la formation de Conseils d'amélioration communautaires et les aider à recenser les besoins et les préoccupations de base, à les hiérarchiser et à y répondre, en coopération avec d'autres institutions. L'OIM a ainsi entrepris la mise en œuvre du projet dans les municipalités de Prizren, Ferizaj, Gjakova, Gjilan, Mitrovica et Peje.

245. Les divers éléments du programme sont intégrés par une approche complémentaire à facettes multiples comprenant: a) une évaluation et un classement en catégories – en coordination avec les gouvernements locaux et les organismes partenaires – des structures d'appui kosovares existantes ayant besoin d'être améliorées; b) une aide aux populations kosovares locales censée les aider à recenser leurs besoins prioritaires et à envisager la meilleure manière d'y répondre; c) la création d'une base de subventionnement – capable d'opérer rapidement et efficacement (principalement au moyen de modestes subventions) – dans les domaines nécessitant des améliorations dans des secteurs ciblés; d) l'octroi de la subvention et la mise en place de mécanismes de suivi requérant la participation des autorités locales; e) le contrôle des résultats et l'évaluation des besoins additionnels; f) le renforcement des liens avec les programmes d'assistance technique institutionnelle en cours et la fourniture de mécanismes pour la mise en œuvre des projets identifiés; et g) l'accroissement du niveau de coordination avec les autorités locales, les ONG et les communautés.

*Ressources budgétisées: 6 087 900 USD*

### **III.4.4 Service d'information, de conseil et d'orientation (ICRS) - Kosovo**

246. Le service d'information, de conseil et d'orientation (ICRS), entrepris en 1999, est destiné à faciliter la réinsertion dans la vie civile des combattants démilitarisés de l'UÇK qui n'ont été absorbés dans aucune structure. Pour y parvenir, une information opportune et précise sur les possibilités de réintégration est fournie à des groupes cibles. Ces informations portent notamment sur l'accès au service de conseils, d'orientation, de formation, de renforcement de capacités, d'emploi et autres opportunités créatrices de revenus appuyant les efforts généraux de reconstruction en cours à l'intérieur du Kosovo. En outre, un fonds de réintégration a été créé pour recenser et développer d'autres opportunités à l'intention des combattants démilitarisés de l'UÇK qui éprouvent des difficultés particulières de réinsertion dans les secteurs non couverts par les autres organisations.

247. Les réseaux de médias et un système de cartographie et de recherche de données seront là pour appuyer les opérations sur le terrain, gérés par un réseau de sept bureaux secondaires de l'OIM. Des opérations décentralisées permettront d'identifier les secteurs d'information et de les classer par rang de priorité en vue d'une intervention, et les informations stockées et actualisées dans une base de données permettront un codage du profil des combattants démilitarisés de L'UÇK enregistrés par l'OIM. La collecte et la vérification des informations de première main concernant les besoins des combattants démilitarisés de L'UÇK au niveau local renforceront les actions conjointes et réaligneront les services de soutien des agences humanitaires, des ONG et des donateurs pour faire face aux besoins en évolution du processus.

*Ressources budgétisées: 3 776 000 USD*

#### **III.4.5 Initiative de remise en état des infrastructures de Mitrovica (MIRI) - Kosovo**

248. Le Kosovo a progressé dans la remise en état de ses structures et de son économie au cours de l'année écoulée, mais les conditions de vie et de travail dans de nombreuses parties du pays restent encore médiocres. A cet égard, la région de Mitrovica reste l'une de celles où la restauration de la paix et de la stabilité constitue un défi majeur. En collaboration avec l'USAID, la MINUK et la KFOR, l'OIM sera chargée de mettre en œuvre ce projet d'une année visant à coordonner une cinquantaine d'initiatives d'amélioration des infrastructures de petite ou moyenne envergure dans la région. Les projets concernés seront mis en œuvre dans le cadre d'efforts collectifs de développement communautaire et offriront des opportunités d'emploi dans cette région dévastée. Cette activité démontrera en outre l'engagement des agences internationales et des autorités locales en faveur de l'amélioration des conditions dans la région et de l'encouragement de la population à créer les conditions d'un avenir paisible.

*Ressources budgétisées: 1 500 000 USD*

#### **III.4.6 Remise en état du marché du travail au Kosovo après la crise**

249. Durant la crise prolongée qui a sévi au Kosovo et qui remonte jusqu'à la fin des années 80, de nombreux Kosovars albanais qualifiés et diplômés ont été évincés de l'administration publique, des institutions médicales et éducatives et des établissements privés à la suite des pratiques discriminatoires dans les lieux de travail. Avec l'amélioration des conditions locales et la remise sur pied de l'économie, ce projet vise à favoriser la reconstitution du marché du travail par la création de mécanismes d'aide à l'emploi. Cela se fera grâce à la constitution d'une base de données consacrée aux qualifications et aux compétences et à des services connexes d'information et d'orientation, en corrélation avec les opportunités existantes en matière d'emploi, d'assistance technique et financière pour la formation professionnelle et l'auto-emploi.

*Ressources budgétisées: 75 800 USD*

#### **III.4.7 Initiative transitoire en Albanie (ATI)**

250. L'Initiative transitoire en Albanie est un mécanisme destiné à favoriser l'amélioration des capacités d'absorption de la société albanaise dans les lieux où ont été accueillis des Kosovars déplacés. Grâce à une évaluation rapide et de qualité, l'ATI doit fournir un soutien matériel et des incitations à caractère social aux communautés ciblées dans le double objectif d'atténuer la pression excessive et d'encourager les bonnes relations entre communautés. La méthode première d'assistance consistera à fournir des subventions aux institutions qui démontrent la capacité, le besoin et l'intention positive de faciliter les conditions sociales.

251. L'ATI sera mis en œuvre en deux phases : la première phase consistera à évaluer rapidement et à lancer le programme, tandis que la deuxième phase s'appuiera sur les connaissances acquises durant la phase d'évaluation pour améliorer l'application ciblée de la formule de subventions.

*Ressources budgétisées: 5 051 700 USD*

### **III.4.8 Projet de soutien aux infrastructures municipales pour l'Albanie (MISP)**

252. Durant la période d'hostilité à l'intérieur et autour du Kosovo, l'Albanie a accueilli un grand nombre de réfugiés de souche albanaise dans de nombreuses structures publiques. La sollicitation excessive de ces structures s'est traduite par la détérioration d'une infrastructure publique qui était déjà en mauvais état. En établissant le lien entre la gouvernance municipale et les nouvelles initiatives démocratiques, l'OIM se propose d'aider les municipalités qui ont joué un rôle éminent dans l'accueil de réfugiés à recenser les infrastructures prioritaires du secteur public qui auraient besoin d'une remise en état.

253. En collaboration avec l'USAID, l'OIM fournira une assistance technique en vue de la réparation et la rénovation de ces installations prioritaires du secteur public. Ce projet utilisera au maximum les services et les matériels locaux, en fournissant à l'Albanie une incitation économique bien nécessaire. Les résultats du projet seront liés à une campagne d'information publique mettant en valeur la réussite des initiatives albanaises sur les plans social et du développement. On attend de cette campagne qu'elle suscite de nouvelles initiatives capables de favoriser l'amélioration des secteurs économique et social des municipalités ciblées et qu'elle donne une preuve tangible et opportune des résultats que donne la participation de la communauté à la gouvernance démocratique.

*Ressources budgétisées: 6 666 700 USD*

### **III.4.9 Processus de transition au lendemain du conflit pour les forces armées du Timor oriental**

254. A la suite du référendum pour l'indépendance du Timor oriental qui a eu lieu en 1999, les efforts tendant à reconstruire le pays et mettre en place une administration civile progressent en ce moment sous la direction de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Dans un cadre international associant les institutions des Nations Unies et d'autres agences internationales, des efforts sont ainsi déployés en vue de la restauration de la paix et de la stabilité. A cette fin, l'OIM facilitera le processus de transition d'après-conflit des FALINTIL au moyen de cette activité visant à améliorer les conditions de vie des ex-combattants et des membres de leur famille, à faciliter leur réinsertion dans la société civile et à soutenir l'absorption des membres des FALINTIL dans une force de sécurité ou de police. Ce projet vise également à répondre aux besoins urgents en améliorant les services sanitaires et la promotion du développement socio-économique. Des tentatives ciblées sur le développement dans les phases d'après-conflit sont faites en ce moment grâce à une série d'initiatives interdépendantes telles que les efforts de reconstruction au niveau de la communauté et le renforcement des capacités en matière de gestion des flux migratoires. Un objectif plus large et à plus long terme visant à renforcer et à remettre sur pied une structure sociale capable de créer un environnement positif pour une paix durable sera mis en œuvre en trois phases au cours des deux à trois prochaines années.

255. En outre, les candidats désireux de lancer leur propre petite entreprise seront aidés au niveau commercial, notamment dans les domaines de la production et des services censés prendre en compte les besoins prioritaires du Timor oriental.

256. La prolongation de ce projet en 2001 sera financée par des fonds reçus en 2000 qu'il est prévu de reporter sur l'exercice 2001. Des fonds complémentaires dont le versement est prévu à un stade ultérieur seront reflétés dans la révision du présent document.

*Ressources budgétisées: 250 000 USD*

### **III.4.10 Assistance aux communautés pour la stabilisation de la population au Timor oriental**

257. L'OIM a organisé le retour de personnes déplacées à l'intérieur des frontières et de quelques Timorais de l'Est vivant à l'étranger au lendemain des troubles qui ont suivi le référendum sur l'indépendance en 1999. Il y a eu un nombre assez important de retours spontanés, ce qui a sollicité à l'extrême les capacités d'absorption des rapatriés. Pour y remédier, un mécanisme sera

mis en place de manière à faciliter le processus de réintégration et de développement. Grâce à ce projet, l'OIM collabora étroitement avec les populations locales dans des provinces déterminées en apportant une assistance technique et un soutien logistique en vue de la remise en état et de la reconstruction des infrastructures de base. Cela conduira à la stabilisation de l'économie par le biais d'initiatives coordonnées de développement au niveau communautaire. Le budget de cette activité est le reflet des estimations de fonds reçus durant l'année et dont le report sur l'exercice 2001 est prévu.

*Ressources budgétisées: 173 600 USD*

#### **III.4.11 Projets d'assistance technique à impact rapide – Timor oriental**

258. Les projets à impact rapide sont le mécanisme par lequel l'ATNUTO stimule les initiatives génératrices d'emploi pour la population locale et la reconstruction de structures locales. Ce mécanisme est conçu pour attirer des organisations internationales et des ONG avec un réseau de bureaux dans le pays en tant que contreparties principales. L'OIM fournira l'assistance technique dans une série de domaines liés à l'amélioration des conditions de vie et de l'infrastructure de base. Le budget de cette activité est le reflet des fonds reçus en 2000, dont on s'attend qu'ils seront reportés sur l'exercice 2001.

*Ressources budgétisées: 7 000 USD*

#### **III.4.12 Gestion des frontières au Timor oriental**

259. Au titre de cette activité, l'OIM aidera l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental à définir les processus généraux de gestion des frontières du Timor oriental. Parallèlement, l'Organisation assumera la responsabilité de systématiser les procédures en cours pour la délivrance de documents de voyage. Cela concerne entre autres les dispositions relatives à l'émission d'un passeport national et à la gestion de la production et de l'introduction initiale du document. En outre, l'Organisation facilitera la mise en place d'un régime transfrontières devant permettre le maintien des liens familiaux, culturels et économiques entre les habitants de la zone frontalière du Timor occidental et du Timor oriental. Le budget de cette activité est le reflet des fonds reçus en 2000, dont on prévoit qu'ils seront reportés sur l'exercice 2001.

*Ressources budgétisées: 69 400 USD*

#### **III.4.13 Aide matérielle aux sites de réinstallation de Viana - Angola**

260. La résurgence récente des troubles politiques en Angola a provoqué de nouveaux déplacements de la population civile dans le pays. A la suite d'une mission rapide d'évaluation inter-agences qui a eu lieu en avril 2000, l'OIM a été invitée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à fournir une assistance aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières dans les établissements humains situés autour de la municipalité de Viana. L'OIM s'efforcera de répondre aux besoins vitaux de certaines des victimes parmi celles qui ont été le plus gravement touchées. Ce projet vise spécifiquement à superviser la restauration des structures communautaires qui profitent aux établissements de p.d.i. aux environs de la province de Luanda et cible les populations qui n'ont pas bénéficié d'une assistance essentielle depuis la déclaration des dernières hostilités en date.

*Ressources budgétisées: 31 100 USD*

### III.4.14 Réintégration d'ex-combattants en République du Congo

261. A la suite du cessez-le-feu déclaré au début de 2000, le Gouvernement de la République du Congo a déclaré une amnistie générale en faveur des miliciens qui étaient sous les armes durant les troubles politiques. De ce fait, les ex-miliciens qui avaient cherché refuge dans la forêt en sont sortis pour se mettre en quête de meilleures conditions de vie. L'objectif du projet, élaboré en collaboration avec le PNUD, est de venir en aide aux ex-miliciens pour qu'ils se réinsèrent dans la vie civile et d'aider de manière collective à la restauration de la paix et à la reconstitution de conditions économiques et sociales viables. On s'attend qu'environ 4 700 ex-miliciens se verront offrir la possibilité de prendre un nouveau départ dans la vie et qu'ils bénéficieront du soutien nécessaire à cette fin. Un autre aspect de cette activité est la récupération des armes légères, une initiative qui devrait contribuer à la restauration de la paix.

*Ressources budgétisées: 249 800 USD*



## IV. AIDE AU RETOUR

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
IV.1	Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	12 533 500	42 175 900	54 709 400
IV.2	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	235 000	588 500	823 500
	<b>Total</b>	<b>12 768 500</b>	<b>42 764 400</b>	<b>55 532 900</b>

### Introduction

262. De plus en plus de pays ayant accueilli des migrants et des demandeurs d'asile se tournent vers les programmes d'aide au retour de l'OIM dans lesquels ils voient une formule plus humaine, plus rentable et plus diplomatique que celle de l'expulsion. Ils offrent une assistance logistique et financière aux personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas rester dans le pays hôte et qui se sont portés volontaires pour rentrer dans leur pays d'origine. L'OIM est la mieux placée pour procéder à ces transferts avec l'aide de son réseau mondial de bureaux, de ses accords aériens internationaux et de son savoir-faire dans le traitement de la migration internationale. De plus en plus, les gouvernements des pays d'accueil constatent que cette assistance contribue à atténuer la pression que font peser les mécanismes surchargés de l'asile et, dans certains cas, les pays d'origine bénéficient du retour volontaire des ressources humaines expatriées dont ils ont bien besoin. Des programmes multilatéraux plus coopératifs sont en train de se mettre en place entre les pays d'origine, de transit et de destination, et l'importance de l'aide à la réinsertion pour la viabilité des retours volontaires est mieux reconnue qu'auparavant.

263. Les programmes relevant de ce service s'inscrivent dans les subdivisions suivantes:

- Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements: Une aide avant le départ, durant le transport et après l'arrivée est accordée aux demandeurs d'asile déboutés, aux migrants irréguliers, aux migrants abandonnés sans ressources dans des pays de transit, aux étudiants se trouvant sans ressources à l'étranger, aux personnes ayant bénéficié d'une protection temporaire qui a cessé de s'appliquer, et aux autres personnes se trouvant dans des situations analogues. Les programmes de retour de l'OIM sont soit proposés de manière générale à tous les migrants se trouvant en situation irrégulière, soit façonnés sur mesure en fonction des besoins de groupes spécifiques.
- Retour et réintégration de nationaux qualifiés: Les processus de développement national et de reconstruction dans les pays en développement ou traversant une phase de transition doivent porter leurs fruits lorsque la main-d'œuvre expatriée qualifiée, qui a vécu et a été formée à l'étranger, décide de rentrer au pays. Les projets de retour de nationaux qualifiés (RQN), qui englobent le recrutement, le placement, le transport et une aide limitée en cours d'emploi, contribuent également à façonner l'environnement économique et social dans les pays d'origine d'une manière qui encourage les retours futurs à grande échelle.

## IV.1 Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés	4 711 000	7 797 600	12 508 600
IV.1.2	Retour général et réintégration de Bosniaques	330 100	210 000	540 100
IV.1.3	Facilitation des retours transfrontières entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie	296 500	875 000	1 171 500
IV.1.4	Programme humanitaire de retour au Kosovo (KHRP)	6 389 100	31 331 100	37 720 200
IV.1.5	Projet d'information concernant le Kosovo (KIP)	225 000		225 000
IV.1.6	Aide au retour et services de conseil aux ressortissants slovaques, roumains et tchèques vivant en Belgique, aux Pays-Bas et en Finlande	109 500	290 000	399 500
IV.1.7	Retour volontaire et réintégration de nationaux bosniaques âgés des pays nordiques	315 400	300 000	615 400
IV.1.8	Aide au retour de non-citoyens d'origine russe se trouvant en Lettonie	16 400	550 000	566 400
IV.1.9	Retour de migrants sans ressources des centres d'accueil situés dans les Etats baltes	43 100	78 000	121 100
IV.1.10	Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce	36 400		36 400
IV.1.11	Programme d'aide à la réinsertion professionnelle	61 000	744 200	805 200
	<b>Total</b>	<b>12 533 500</b>	<b>42 175 900</b>	<b>54 709 400</b>

### IV.1.1 Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés

264. Sous l'égide des programmes généraux de retour, l'OIM continuera de venir en aide aux demandeurs d'asile déboutés et aux autres migrants démunis pour qu'ils puissent rentrer dans leur pays d'origine ou se réinstaller dans un pays tiers. L'assistance ainsi fournie couvre normalement les dispositions relatives au transport jusqu'à la destination finale et inclut parfois le paiement d'une prime à l'arrivée. Les dépenses de mise en œuvre de ce programme sont intégralement couvertes par les gouvernements qui sollicitent l'OIM à cet effet.

265. Le programme REAG (à l'exclusion du retour de Kosovars d'Allemagne, voir IV.1.4), qui est mis en œuvre par l'OIM pour le compte du Gouvernement fédéral et des Länder en Allemagne, devrait faciliter le retour d'environ 5 000 personnes. Le budget du programme REAG (non compris le volet relatif aux Kosovars) en 2001 est estimé à 3 545 400 dollars. Une aide similaire au retour sera fournie à quelque 7 500 personnes originaires d'autres pays d'Europe. La ventilation par pays des ressources budgétisées est la suivante: Finlande (237 900 USD), Pays-Bas (3 818 000 USD), Belgique (2 932 700 USD), Suisse (433 000 USD), Portugal (333 100 USD), et Royaume-Uni (1 208 500 USD).

*Ressources budgétisées: 12 508 600 USD*



#### **IV.1.2 Retour général et réintégration de Bosniaques**

266. Grâce au Fonds de retour général, l'OIM continuera de faciliter le retour volontaire et la réintégration des Bosniaques résidant aujourd'hui hors de l'ex-Yougoslavie et qui souhaitent rentrer chez eux mais n'en ont pas les moyens. En plus des programmes bilatéraux intégralement financés qui ont déjà été mis sur pied, l'OIM facilitera le retour des migrants qui résident dans des pays ne leur offrant aucune assistance financière à cet effet. L'assistance aux migrants qui font le voyage de retour pourrait comprendre le paiement des frais de transport, de l'argent de poche, l'établissement des documents, une indemnité pour frais de bagages et pour hébergement en transit, si nécessaire, ainsi que d'autres besoins de réintégration. Selon le nombre de demandes reçues, un financement complémentaire pourra être nécessaire pour prolonger cette activité en 2001.

*Ressources budgétisées: 540 100 USD*

#### **IV.1.3 Facilitation des retours transfrontières entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie**

267. En coopération avec le HCR et d'autres autorités et institutions compétentes, l'OIM a entrepris en 1999 de mettre en œuvre ce projet de retour intrarégional destiné à faciliter et accélérer les retours, notamment par une assistance logistique au niveau du traitement des demandes, les contrôles médicaux préalables au départ, et des transferts de personnes et de biens par voie de surface. Comme les objectifs qui avaient été fixés ne seront probablement pas atteints en 2000, il est prévu de poursuivre ce programme en 2001.

*Ressources budgétisées: 1 171 500 USD*

#### **IV.1.4 Programme humanitaire de retour au Kosovo (KHRP)**

268. En réponse aux demandes émanant de divers gouvernements ayant accordé un asile temporaire aux Kosovars à la suite de la guerre, l'OIM continuera d'apporter son soutien en favorisant les retours volontaires et la réintégration. A cet effet, elle collabore en étroite coordination avec les gouvernements concernés, avec le HCR et la MINUK, afin de transporter les rapatriés jusqu'à leur destination finale à leur arrivée au Kosovo. L'appui fourni aux rapatriés commence avec l'organisation des transports à partir des zones d'étape, qu'il s'agisse de recevoir des convois d'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Monténégro ou d'accueillir à l'aéroport de Pristina des vols de retour affrétés par l'OIM. Ces personnes sont ensuite transportées de façon ordonnée jusqu'à leur destination finale à partir des lieux d'hébergement temporaires. Les capacités locales de transport sont mises à contribution dans le cadre de cette opération, ce qui représente une injection significative de ressources dans le secteur local privé des transports. En plus du transport des personnes et de leurs effets personnels, les services de l'OIM comprennent les contrôles médicaux et les escortes pour les personnes les plus vulnérables, une modeste prime de réintégration en espèces pour des groupes particuliers et, en coordination avec le HCR, une orientation des rapatriés vers d'autres fournisseurs d'assistance ou vers les forces de sécurité.

269. Le volet le plus important de cette activité a trait à l'assistance que l'OIM offre aux rapatriés kosovars d'Allemagne. Ce programme REAG est financé par les gouvernements de l'Etat fédéral et des Länder. Il devrait venir en aide à quelque 45 000 personnes désireuses de regagner le Kosovo, ce qui représente un coût total estimé à environ 19,6 millions de dollars.

*Ressources budgétisées: 37 720 200 USD*

#### **IV.1.5 Projet d'information concernant le Kosovo (KIP)**

270. La situation dans les Balkans illustre l'un des défis migratoires les plus considérables auquel l'Europe ait été confrontée, surtout au cours de la dernière décennie, qui a vu des déplacements massifs de populations dans la région. A la demande du Gouvernement suisse, l'OIM et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) leur fourniront des informations, ainsi qu'à d'autres gouvernements, selon les besoins, afin de faciliter le retour intégré et ordonné des nationaux kosovars. L'information ainsi fournie aidera également à prendre des décisions en connaissance de cause sur les différents aspects des rapatriements et de la réintégration des Kosovars rentrés de l'étranger.

*Ressources budgétisées: 225 000 USD*

#### **IV.1.6 Aide au retour et services de conseil aux ressortissants slovaques, roumains et tchèques vivant en Belgique, aux Pays-Bas et en Finlande**

271. La phase pilote de cette activité, qui sera prolongée en 2001, vise à favoriser le retour volontaire des demandeurs d'asile, de Slovaquie, de Roumanie et de la République tchèque. L'Organisation offrira son assistance aux Gouvernements belge, finlandais et néerlandais dans leur tâche d'établissement de stratégies communes et de mise sur pied de programmes de retour volontaires, de même que d'amélioration des programmes existants, en coopération avec les pays d'origine.

272. En outre, il est prévu que des installations professionnelles et des structures éducatives, ainsi que des services d'orientation, seront fournis aux pays d'origine où s'opéreront ces retours. Des campagnes d'information seront également mises en œuvre pour sensibiliser la population cible quant à l'opportunité offerte par ces retours volontaires et à leurs avantages

*Ressources budgétisées: 399 500 USD*

#### **IV.1.7 Retours volontaires et réintégration de nationaux bosniaques âgés des pays nordiques**

273. Dans le cadre du programme d'assistance intégrée aux nationaux bosniaques, cette activité, qui est en cours de réalisation, vise à faciliter le retour volontaire et la réintégration d'un maximum de 400 personnes âgées résidant actuellement dans les pays nordiques. Avant le début des retours, des efforts ont été déployés pour acquérir les capacités, au sein des communautés locales, devant permettre la réinsertion pleine et entière des bénéficiaires et d'éviter d'avoir à se tourner vers une aide extérieure lorsque le projet sera terminé. Des réseaux ont également été créés parmi les rapatriés, dans l'optique d'un échange de vues, afin d'évaluer les formules d'assistance sociale offertes dans les régions cibles. Les rapatriés se voient ainsi offrir des logements, des soins médicaux, des formules d'assurance-maladie et une pension de retraite en Bosnie-Herzégovine. Les personnes âgées qui ont des besoins particuliers en matière de logement sont dirigées vers les municipalités disposant de centres d'accueil appropriés.

274. La coopération témoignée à cette occasion par les pays nordiques, de même que par le pays d'origine, est un élément encourageant dans l'élaboration d'une approche commune axée sur l'amélioration des initiatives de retour volontaire et sur leur traduction en faits concrets.

*Ressources budgétisées: 615 400 USD*

#### **IV.1.8 Aide au retour des non-citoyens d'origine russe se trouvant en Lettonie**

275. A la demande du Gouvernement letton, l'OIM offre une assistance humanitaire aux non-citoyens d'origine russe en Lettonie. Au titre de cette activité, une aide au transport est accordée à la communauté russe de Lettonie pour lui permettre de regagner la Fédération de Russie dans le cadre de l'Accord conclu entre les Gouvernements letton et russe concernant la régulation du processus migratoire et la protection des droits des migrants. Toutes les demandes sont traitées au cas par cas moyennant un processus de sélection visant à ne retenir que les personnes n'ayant pas précédemment bénéficié d'autres projets d'aide au retour. Seules celles ayant manifesté le désir de retourner en Fédération de Russie et qui se trouvent dans une situation financière difficile pourront prétendre à bénéficier de ce projet.

276. Une aide sociale et une aide au transport ne seront accordées qu'avec l'entier consentement de l'Etat d'accueil. Ce projet est mis en œuvre en étroite coopération et en partenariat avec le Gouvernement letton, l'Ambassade de la Fédération de Russie en Lettonie et les ONG locales.

*Ressources budgétisées: 566 400 USD*

#### **IV.1.9 Retour de migrants sans ressources des centres d'accueil situés dans les Etats baltes**

277. Dans le cadre de ce projet qui se poursuit, l'OIM fournit une assistance technique et logistique au niveau de la sélection et du retour des migrants. Il s'agit essentiellement de migrants d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient et de la CEI abandonnés sans ressources dans les Etats baltes et provisoirement accueillis dans des centres d'accueil. La possibilité leur est ainsi offerte de rentrer chez eux en sécurité et dans des conditions qui préservent leur dignité, une attention plus particulière étant accordée aux groupes vulnérables au sein de ces populations.

*Ressources budgétisées: 121 100 USD*

#### **IV.1.10 Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce**

278. Ce centre a été créé à la suite d'une demande du Gouvernement grec de fournir des informations aux nationaux vivant à l'étranger. Son principal objectif est de faciliter le retour et la réinstallation des nationaux grecs qui envisagent de rentrer définitivement en Grèce après une absence prolongée du pays. Les informations ainsi mises à leur disposition concernent pour l'essentiel les services sociaux, le service militaire, les exigences en matière de douanes et les possibilités d'emploi.

*Ressources budgétisées: 36 400 USD*

#### **IV.1.11 Programme d'aide à la réinsertion professionnelle**

279. En vertu d'un accord avec le Gouvernement allemand, l'OIM s'est engagée à réaliser ce projet qui vise à encourager les Kosovars vivant à Berlin à rentrer chez eux moyennant une formule d'encouragement à la réinsertion professionnelle. Au titre de cette activité, l'OIM veillera à ce que les salaires payés aux bénéficiaires s'accordent bien avec les taux en vigueur sur le marché local et à ce qu'il ne leur soit pas versé une double assistance financière à la réinsertion. Les entités de parrainage ont toute liberté pour décider si l'aide financière ainsi accordée doit être utilisée comme complément de salaire ou en guise d'investissement dans le cadre d'un emploi à créer.

*Ressources budgétisées: 805 200 USD*

## IV.2 Retour et réintégration de nationaux qualifiés

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
IV.2.1	Retour de nationaux qualifiés vers différentes destinations	198 600	508 500	707 100
IV.2.2	Retour de nationaux qualifiés au Timor oriental	30 000	70 000	100 000
IV.2.3	Retour et réintégration de nationaux afghans qualifiés dans les secteurs de la santé et de l'éducation	6 400	10 000	16 400
	<b>Total</b>	<b>235 000</b>	<b>588 500</b>	<b>823 500</b>

### IV.2.1 Retour de nationaux qualifiés vers différentes destinations

280. Au travers des efforts qu'elle déploie depuis des années pour aider les gouvernements à utiliser le savoir-faire de leur nationaux résidant hors du pays, l'OIM facilite le retour de nationaux qualifiés dans leur pays d'origine. Dans la plupart des cas, les personnes qui rentrent ainsi dans leur pays sont placées dans des secteurs où les connaissances et l'expérience acquises à l'étranger sont mises au service du développement de leur pays respectif. Dans certains cas, la participation de l'Organisation se limite à fournir une aide au transport aux bénéficiaires et aux personnes à leur charge.

281. A partir de l'expérience acquise au cours des années, il a été établi que la réussite des programmes de réintégration était tributaire d'un large éventail de services de retour et ce programme complète et appuie les activités d'aide au retour à grande échelle. On a pu constater que les retours avaient ainsi un caractère plus durable et que les migrants comme les Etats en tiraient un plus grand bénéfice.

282. Afin d'assurer le succès du programme, il faut que les candidats potentiels aient à leur disposition des informations aussi actualisées que possible. Dans certains cas, des bases de données sont constituées à l'intention de groupes spécifiques, grâce auxquelles un processus de recrutement peut être mis sur pied. Lorsque des candidats ont ainsi été sélectionnés par le biais de ce processus, leurs candidatures sont mises en concordance avec des offres d'emploi en fonction de leur profil universitaire et selon les secteurs prioritaires tels que définis par les gouvernements des pays d'origine. Les secteurs prioritaires sont préalablement déterminés par les autorités nationales et revêtent en général une importance cruciale pour la reconstruction du pays, son développement durable et ses efforts de renforcement de potentiel. Lorsque la rémunération offerte est jugée inadéquate pour séduire les professionnels hautement qualifiés qui se trouvent à l'étranger et qui seraient susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'économie de leur pays, des compléments de salaire viennent se greffer sur la formule d'incitation au retour. Les personnes qui souhaitent retourner dans leur pays pour y exercer une profession d'indépendant se voient offrir des conseils au niveau de la mise sur pied de leur entreprise et, lorsque le projet est approuvé, reçoivent un équipement devant leur permettre de démarrer. A l'heure actuelle, on prévoit que les projets disposant de fonds seront mis en œuvre dans les régions et pays suivants:

- Pays d'Amérique latine - 458 800 USD
- Bosnie-Herzégovine - 248 300 USD

*Ressources budgétisées: 707 100 USD*

#### **IV.2.2 Retour de nationaux qualifiés au Timor oriental**

283. A la suite des troubles civils qu'a connus le Timor oriental après le référendum du 30 août 1999 où la population s'était exprimée en faveur de la séparation du pays avec l'Indonésie, un grand nombre de Timorais de l'Est avaient fui vers d'autres régions d'Indonésie et outre-mer. Dans cette diaspora se trouvaient des personnes qualifiées dont les compétences et l'expérience seraient utiles pour la reconstruction du pays. Sur la base de son expérience et de son savoir-faire dans la réalisation de programmes de retour de nationaux qualifiés, l'OIM facilitera, sur une période de 3 ans, le retour et la réintégration de 300 Timorais de l'Est qualifiés et des membres de leur famille proche. Les candidatures seront mises en concordance avec les emplois disponibles et les candidats ainsi retenus se verront proposer un emploi dans un secteur prioritaire du domaine privé ou public. La priorité ira aux emplois qui favorisent le développement et la reconstruction, selon les objectifs définis par le Département de la fonction publique et de l'emploi dans les administrations publiques. En outre, les candidats qui souhaitent mettre sur pied leur propre petite entreprise se verront aider dans leur projet aux stades de la conception et de la réalisation, notamment dans les secteurs de la production et des services qui s'inscrivent dans les domaines prioritaires du Timor oriental.

284. Si les chances de voir ces activités continuer d'être financées sont favorables, les ressources budgétisées à ce stade ne concernent encore que le report des fonds reçus en 2000. Les fonds complémentaires qui pourraient être versés à cet effet seront reflétés dans les révisions du présent document.

*Ressources budgétisées*      100 000 USD

#### **IV.2.3 Retour et réintégration de nationaux afghans qualifiés dans les secteurs de la santé et de l'éducation**

285. Afin d'aider le Gouvernement afghan à améliorer son infrastructure dans les domaines sanitaire et éducatif, l'OIM facilitera le rapatriement et la réintégration d'Afghans qualifiés résidant aujourd'hui au Pakistan dans les domaines médical et éducatif. On prévoit que ces rapatriés aideront à reconstruire ces deux secteurs importants de l'économie qui sont nécessaires à une croissance durable. Le projet vise à aider environ une centaine de bénéficiaires et les personnes à leur charge et cible plus particulièrement celles qui ont exprimé le désir de rentrer au pays sans avoir pu obtenir de garantie d'emploi dans leur domaine propre. Grâce à sa base de données de candidats potentiels et à l'unité d'orientation spécialisée dans les placements, l'OIM recensera et orientera les candidats vers les ONG et les agences intéressées en fonction de leur profil. Une aide de base à la réinstallation et des compléments de salaire seront autorisés selon des critères préalablement définis. On prévoit que le retour de ce personnel qualifié favorisera l'accès aux soins de santé et offrira des opportunités dans le domaine éducatif, notamment pour les personnes vivant dans des zones isolées du pays.

*Ressources budgétisées:*      16 400 USD



## V. INFORMATION DE MASSE

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
V.1.1	Programme d'information pour candidats marocains à l'émigration	15 700		15 700
V.1.2	Programme d'information d'urgence à l'intention des Kosovars se trouvant en Albanie et en ex-République yougoslave de Macédoine	70 400	18 000	88 400
V.1.3	Campagne d'information au Portugal - "Egalité de traitement pour tous"	97 200	37 000	134 200
V.1.4	Projet de rationalisation de l'information sur la traite (TIMP), Philippines	8 100	23 600	31 700
	<b>Total</b>	<b>191 400</b>	<b>78 600</b>	<b>270 000</b>

### Introduction

286. Pour les migrants, le fait de disposer d'informations sur les réalités et la légalité de la migration peut parfois être une question de vie ou de mort. Cela peut aider les migrants potentiels, et en particulier les victimes potentielles de la traite, à prendre leur décision d'émigrer en connaissance de cause. L'OIM conçoit et met en œuvre des campagnes d'information qui donnent aux migrants potentiels un tableau précis des réalités de la migration, et notamment des pièges de la migration irrégulière. Les gouvernements, et en particulier ceux des pays de destination, s'adressent de plus en plus fréquemment à l'OIM pour de telles campagnes d'information pour tenter d'infléchir la traite des femmes et des enfants aujourd'hui en plein essor. Les populations ciblées reçoivent cette information par la voie des grands médias, et parfois aussi par l'entremise des administrations nationales et des ONG partenaires. Des activités de recherche et de forum sont également organisées pour faciliter l'analyse, l'échange et la diffusion d'informations sur l'émigration afin d'élargir le champ d'expérience des gouvernements et de fournir des thèmes d'intérêt commun en vue de formuler des recommandations de politique générale.

#### V.1.1 Programme d'information pour candidats marocains à l'émigration

287. Ce programme vise à sensibiliser les migrants potentiels du Maroc aux risques et aux conséquences de la migration irrégulière en direction de l'Europe. Dans le cadre de cette activité, des campagnes d'information seront lancées pour informer tous ceux qui envisagent d'immigrer clandestinement sur les risques et les conditions inhumaines et dégradantes auxquels ils s'exposent. Il faut espérer que l'information ainsi diffusée aidera les candidats à l'émigration dans leur décision, que leur projet d'émigrer s'appuie ou non sur des intermédiaires.

*Ressources budgétisées: 15 700 USD*

#### V.1.2 Programme d'information d'urgence à l'intention des Kosovars se trouvant en Albanie et en ex-République yougoslave de Macédoine

288. Grâce à cette activité qui se poursuit, les Kosovars déplacés en Albanie et en ex-République yougoslave de Macédoine continueront de recevoir des informations à caractère d'urgence concernant les services sociaux disponibles dans les pays d'accueil ainsi que les conditions régnant au Kosovo. Ces informations seront transmises par le biais de la radio, à raison de trois radiodiffusions par semaine, avec des séquences de nouvelles, de conseils, de questions/réponses et des avis dans le but de permettre aux familles dispersées de se localiser pour ensuite se réunir.

En outre, l'OIM diffuse des informations à l'intention des réfugiés kosovars se trouvant dans d'autres pays, ainsi que des conseils quant aux risques associés à la traite, et les informe sur les stratagèmes utilisés par les trafiquants. Le groupe cible est composé de victimes du conflit au Kosovo et d'Albanais de souche déplacés dans la région des Balkans.

*Ressources budgétisées:* 88 400 USD

### **V.1.3 Campagne d'information au Portugal – "Egalité de traitement pour tous"**

289. Grâce aux sommes versées par le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'OIM aide le Gouvernement portugais à diffuser l'information au sein de catégories de personnes quant aux divers services sociaux et de soutien existants. A cet effet, un centre d'information et de diffusion a été établi pour fournir aux immigrants et aux minorités ethniques des renseignements sur la possibilité de suivre une formation professionnelle et autres moyens d'améliorer leur niveau de vie. Ce projet vise également à instaurer un climat de confiance parmi les nationaux portugais, de même que parmi les immigrants et les minorités ethniques en particulier, en les assurant que des efforts sont déployés pour favoriser l'intégration des immigrants et des minorités ethniques. Cela doit également favoriser l'amélioration du processus d'intégration des immigrants et des minorités ethniques, surtout dans le domaine de l'emploi, mais aussi stimuler la tolérance, la cohabitation et la diversité multiculturelle dans le contexte de la lutte contre la xénophobie et le racisme.

290. En partenariat avec le Haut Commissariat à l'immigration et aux minorités ethniques du Portugal, un site Internet interactif a été créé. Des conférences et des séminaires auront également lieu; un bulletin d'information bilingue (portugais - anglais) paraîtra prochainement, et un CD-ROM contenant des informations pertinentes et actualisées ainsi que des vidéogrammes sur différents thèmes pour les groupes cibles sont actuellement en cours de production, le but étant chaque fois de faciliter le processus d'intégration.

*Ressources budgétisées:* 134 200 USD

### **V.1.4 Projet de rationalisation de l'information sur la traite (TIMP), Philippines**

291. S'appuyant sur les initiatives d'information relatives à la lutte contre le trafic d'êtres humains en cours d'exécution, ce projet sera utilisé comme forum pour toucher un public plus étendu non seulement au sein du groupe cible traditionnel des personnes vulnérables, mais aussi au sein des décideurs, des représentants de l'autorité publique et des victimes de la traite. Pour y parvenir, un message d'intérêt public de 30 secondes a été produit et diffusé dans 15 salles de cinéma de la métropole de Manille et dans quatre provinces. Ce message sera diffusé pendant six mois dans des salles de cinéma situées à des endroits stratégiques de telle sorte qu'il touche toutes les couches de la société. Selon les statistiques de fréquentation des salles de cinéma, on estime que ce message atteindra plus de 1,4 million de personnes.

*Ressources budgétisées:* 31 700 USD



## VI. LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VI.1 Aide à la prévention de la traite	499 800	389 300	889 100
VI.2 Aide aux victimes de la traite	554 100	1 005 000	1 559 100
<b>Total</b>	<b>1 053 900</b>	<b>1 394 300</b>	<b>2 448 200</b>

### Introduction

292. Le trafic de migrants a été désigné par les autorités nationales et internationales comme une forme particulièrement répréhensible de migration irrégulière et de violation des droits humains fondamentaux. Il exploite et met en péril la sécurité et la santé des migrants et, avec d'autres formes de migration irrégulière, pose une grave menace aux processus de migration régulière et d'asile. De plus en plus, les gouvernements se tournent vers l'OIM pour faire en sorte que soient menées des actions concertées contre la traite et s'en remettent à elle pour une aide immédiate au retour d'un nombre sans cesse croissant de victimes abandonnées à elles-mêmes. L'OIM répond à ce problème avant tout par des activités de prévention et d'assistance, en s'efforçant parallèlement de protéger les droits des migrants et d'œuvrer à une meilleure prise de conscience générale et à la compréhension de la migration sur quoi fonder une politique et des mesures appropriées en la matière. Il faut s'attendre que l'assistance de l'OIM aux victimes abandonnées à elles-mêmes partout dans le monde ira croissant; l'Organisation s'efforce par conséquent de renforcer les mécanismes de soutien financier multilatéral et la coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination, à la fois pour faciliter l'aide et pour prévenir le trafic.

293. Les projets et programmes relatifs à ce service s'inscrivent dans les subdivisions suivantes:

- Aide à la prévention de la traite: Compte tenu de la nécessité de prévenir la traite avant qu'elle ne se produise, des campagnes d'information sont réalisées dans le but de sensibiliser le public au problème de la traite et d'alerter les victimes potentielles quant aux dangers inhérents à celle-ci et aux autres formes de migration irrégulière. Pour mener de telles campagnes, il est fait appel à des programmes radiodiffusés et télévisés, à des débats au sein des communautés concernées et à la distribution de matériels d'information. De telles campagnes s'appuient sur les recherches consacrées aux motivations et aux causes de la migration et au niveau d'information des candidats à l'émigration
- Aide aux victimes de la traite: L'OIM offre aux victimes de la traite la possibilité de rentrer chez elles de leur plein gré et dans la dignité. Elle offre une formule souple de réinsertion qui comporte l'accès à des soins médicaux, des services de conseil, ainsi que des prestations d'enseignement et une formation professionnelle visant à faciliter la mise sur pied d'activités génératrices de revenus. Les rapatriés font l'objet d'un contrôle destiné à améliorer les services qui leur sont offerts par le prolongement d'initiatives dans le domaine de la recherche et par un travail de sensibilisation, d'information et d'évaluation

## VI.1 Aide à la prévention de la traite

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VI.1.1	Mesures de prévention et de lutte contre la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle - Albanie	78 800		78 800
VI.1.2	Projet pilote de formation et d'échange pour la prévention de la migration irrégulière - Italie	34 100		34 100
VI.1.3	Mise au point des meilleures pratiques de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans les Balkans	43 800	150 200	194 000
VI.1.4	Projet de lutte contre la traite au Kosovo	138 400	84 300	222 700
VI.1.5	Enquête de référence sur la migration irrégulière en Azerbaïdjan	31 000	7 000	38 000
VI.1.6	Prévention de la traite des femmes et des enfants au Cambodge	173 700	147 800	321 500
	<b>Total</b>	<b>499 800</b>	<b>389 300</b>	<b>889 100</b>

### VI.1.1 Mesures de prévention et de lutte contre la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle - Albanie

294. Consciente du fait que l'information joue un rôle essentiel dans la décision d'émigrer ou non, l'OIM s'est engagée dans une campagne d'information en Albanie afin de prévenir la migration irrégulière et la traite de femmes et d'enfants albanais. A cet effet, les institutions albanaïses recevront des informations censées les sensibiliser à ce problème social. Enfin, les institutions en mesure de venir en aide aux victimes seront recensées dans l'optique de mettre sur pied un mécanisme conjoint destiné à organiser et faciliter le retour volontaire et la réinsertion des personnes concernées.

*Ressources budgétisées: 78 800 USD*

### VI.1.2 Projet pilote de formation et d'échange pour la prévention de la migration irrégulière - Italie

295. Ce projet pilote en cours d'exécution vise à favoriser la formation et l'échange d'informations entre les services de migration de certains Etats Membres de l'Union européenne. Par cette initiative, des informations relatives aux pratiques légales et à celles de la force publique, ainsi que des expériences pratiques seront échangées dans le but de faciliter les efforts déployés pour prévenir l'immigration irrégulière en Italie et dans d'autres Etats Membres de l'Union européenne et la traite en provenance des Etats candidats à l'adhésion et de pays tiers.

*Ressources budgétisées: 34 100 USD*

### VI.1.3 Mise au point des meilleures pratiques de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans les Balkans

296. Ces dernières années, les trafiquants ont surtout pris pour proies les femmes et les enfants des Balkans en leur faisant miroiter les perspectives d'une vie meilleure en Europe occidentale.

Dans la plupart des cas, les femmes victimes de ces réseaux ont été enrôlées de force dans l'industrie du sexe où elles font l'objet de menaces et connaissent des conditions de vie très difficiles. L'objectif de cette activité est de contribuer à l'élaboration de politiques et de pratiques dans les administrations et les agences locales participant aux efforts de lutte contre la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Les activités envisagées à ce titre portent notamment sur le recensement des meilleures pratiques et l'élaboration d'un "paquet" de formation à l'intention de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Monténégro, contenant notamment des données nationales pertinentes, ainsi que des indications et des méthodes concernant la lutte contre la traite. Afin d'encourager les initiatives de lutte en la matière et de veiller à la cohérence des approches, un échange d'informations et d'expériences est prévu à l'intérieur de la région.

*Ressources budgétisées: 194 000 USD*

#### **VI.1.4 Projet de lutte contre la traite au Kosovo**

297. L'OIM a mis sur pied en 1999 des mécanismes d'alerte rapide et de notification concernant les cas de traite au Kosovo, en partenariat avec la MINUK, l'OSCE, UNIFEM et les ONG locales. Le Kosovo sort à peine d'une période de bouleversement social et les conditions régnant dans le pays en font une cible privilégiée pour les activités de trafic. Ce projet de lutte contre la traite pour le Kosovo vise à mettre au point et à appliquer une stratégie de prévention de la traite le plus en amont possible. A cet égard, l'OIM a élaboré des initiatives de renforcement de potentiel destinées à fournir la base administrative permettant de traiter du problème de la traite à long terme. En plus, une aide au retour et à la réintégration sera offerte aux victimes de la traite en vue de prévenir d'autres tentatives de la part des trafiquants.

*Ressources budgétisées: 222 700 USD*

#### **VI.1.5 Enquête de référence sur la migration irrégulière en Azerbaïdjan**

298. Ce projet pilote a débuté en 1999 avec pour objectif d'étudier et d'analyser les raisons qui poussent les migrants d'Azerbaïdjan à quitter le pays pour les pays occidentaux en quête de meilleures conditions de vie, le but étant d'infléchir cette tendance. Cette étude vise à examiner la gravité du problème et analyser le caractère spontané et organisé des mouvements, ainsi que les profils des migrants. Sur la base des résultats de l'enquête, une information cohérente indiquant les motivations des migrants sera établie et l'on espère qu'elle permettra d'améliorer l'élaboration des projets censés favoriser la prévention de la traite et de la migration irrégulière au départ de l'Azerbaïdjan.

*Ressources budgétisées: 38 000 USD*

#### **VI.1.6 Prévention de la traite des femmes et des enfants au Cambodge**

299. Afin de renforcer l'effort national de prévention de la traite par une approche coordonnée, ce projet tente d'affermir les capacités du Ministère de la femme et des vétérans en termes de ressources humaines et de programmes. Les mesures concrètes prises à cet effet porteront notamment sur l'alphabétisation obligatoire, la diffusion d'informations, l'effort de sensibilisation et la mise au point d'une politique générale. Environ 2 000 représentants de l'autorité publique, allant des représentants nationaux aux élus des villages, dans six provinces et municipalités, bénéficieront ainsi d'une formation axée sur les questions socio-économiques et juridiques liées à la traite et à la migration. Enfin, on prévoit que les capacités du Ministère seront renforcées par l'extension de cette activité à l'examen des lois existantes et à la rédaction de nouvelles lois destinées à assurer la pleine protection des droits des femmes.

*Ressources budgétisées: 321 500 USD*

## VI.2 Aide aux victimes de la traite

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VI.2.1	Retour de migrants originaires de Bosnie-Herzégovine victimes de trafiquants	67 800	125 000	192 800
VI.2.2	Projet de Système d'orientation interorganisations (IARS) pour l'aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite en Albanie	194 600	199 000	393 600
VI.2.3	Programme d'assistance axé sur la protection et la réintégration des femmes et des enfants victimes de trafiquants	14 100	125 600	139 700
VI.2.4	Retour et réintégration de femmes et d'enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres dans divers pays de la région du Mékong	277 600	555 400	833 000
	<b>Total</b>	<b>554 100</b>	<b>1 005 000</b>	<b>1 559 100</b>

### VI.2.1 Retour de migrants originaires de Bosnie-Herzégovine victimes de trafiquants

300. L'objectif général de ce projet est de contribuer à l'atténuation des problèmes que rencontrent les victimes de la traite de migrants en Bosnie-Herzégovine et d'accumuler des données et des outils dans l'optique de faire appliquer les mesures de lutte contre la traite. En coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et d'autres partenaires de projet, l'OIM a établi dans le cadre de cette activité des mécanismes et des procédures pour le retour en bon ordre, en sécurité et dans la dignité des migrants victimes de trafiquants, principalement vers les pays d'Europe centrale et orientale. Une large majorité de cette population est composée de femmes originaires de Bosnie-Herzégovine qui se sont laissées piéger dans l'industrie du sexe. Elles bénéficient de services de conseils et de moyens de transport jusqu'à leur pays d'origine, ainsi que d'autres services de protection et d'information destinés à faciliter leur réinsertion dans les communautés d'origine.

*Ressources budgétisées: 192 800 USD*

### VI.2.2 Projet de système d'orientation interorganisations (IARS) pour l'aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite - Albanie

301. L'exploitation croissante des femmes dans l'industrie du sexe par les filières de la traite met en lumière l'importance de ce problème migratoire international qui exige une approche créative, harmonisée et dynamique. A l'appui de ses efforts, l'OIM et son partenaire de mise en œuvre, la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) ont mis sur pied un système interorganisations chargé de fournir une assistance coordonnée au niveau du retour et de la réintégration aux femmes albanaises victimes de trafiquants. Ce système servira également de mécanisme de soutien pour fournir un hébergement temporaire et une aide au retour aux victimes de la traite originaires d'autres pays et désireuses de rentrer dans leurs foyers.

*Ressources budgétisées: 393 600 USD*

### **VI.2.3 Programme d'assistance axé sur la protection et la réintégration des femmes et des enfants victimes de trafiquants**

302. Ce programme sera mis en œuvre dans trois régions, à savoir en Afrique, en Amérique latine et en Asie (à l'exclusion du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). A la lumière des incidents récents et des enquêtes consacrées au problème de la traite, on constate que le nombre de pays concernés va croissant et que les trafiquants sont de plus en plus organisés. Dans la plupart des cas, les victimes sont des femmes et des enfants plus vulnérables, qui se trouvent de ce fait exploités et dont les droits individuels sont bafoués du fait des mauvais traitements psychologiques, physiques ou sexuels qu'elles subissent. Grâce à sa longue expérience dans le domaine de l'aide aux femmes et secourant les femmes et les enfants migrants victimes de trafiquants qui ont besoin d'une aide pour rentrer dans leur pays, et ce en faisant intervenir un fonds mondial d'urgence. Ce programme permettra une réponse coordonnée avec des partenaires de mise en œuvre dans divers pays où les victimes ne bénéficient actuellement d'aucune protection dans le cadre des projets en cours. L'OIM fournira des logements sûrs, des services conseils appropriés, une assistance médicale et des vêtements pour les victimes, ainsi que des moyens de transport sûrs et une aide à l'arrivée. Dès le retour des victimes dans leur pays, elle collaborera avec les partenaires locaux pour leur fournir un logement provisoire, des soins médicaux, une aide financière, une formation, la scolarisation de leurs enfants, ainsi que de modestes prêts destinés à favoriser les activités génératrices de revenu.

*Ressources budgétisées: 139 700 USD*

### **VI.2.4 Retour et réintégration de femmes et d'enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres dans divers pays de la région du Mékong**

303. L'objectif général de ce projet est de conclure un accord de travail transfrontières systématique et viable pour le retour et la réintégration de femmes et d'enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres dans les six pays de la région du Mékong. Ce projet consiste à faciliter le retour et la réintégration d'environ 900 femmes et enfants victimes de trafiquants sur une période de trois ans. Cela se fera par le renforcement des capacités de tous les partenaires concernés, à la fois au niveau des administrations nationales et des ONG, afin de fournir une aide aux victimes et de favoriser la coopération dans la région, le but étant de lutter efficacement contre la traite par des moyens légaux, administratifs, politiques et de sensibilisation.

304. Pour promouvoir des solutions appropriées et pratiques dans la perspective des objectifs ainsi fixés, une recherche ciblée sera menée afin de fournir en temps opportun des informations sur la dynamique de la traite dans les pays cibles ainsi qu'une cartographie des réseaux régionaux et des itinéraires empruntés par les filières de trafic. Ce projet vise également à favoriser la compréhension et la coopération des aspects pratiques et autres de la question par le biais de séminaires au niveau national et régional. Il a déjà permis de venir en aide à 574 bénéficiaires depuis 1996.

*Ressources budgétisées: 833 000 USD*



## VII. AUTRES PROGRAMMES

Programme / Projet		Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VII.1	Programme de dédommagement du travail forcé - Allemagne	15 000 000	50 000 000	65 000 000
<b>Total</b>		<b>15 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>65 000 000</b>

305. De plus en plus, les défis de la migration au vingt et unième siècle exigent de la part de l'OIM des actions qui vont au-delà des services traditionnels de base. Ainsi, les situations d'après-crise sont imprévisibles et peuvent se produire dans n'importe quelle région du monde, surtout à la suite de catastrophes écologiques. De même, comme les gouvernements sont de plus en plus appelés à secourir les personnes des différentes diaspora qui ont été victimes de dépossession, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel sous des régimes aujourd'hui révolus, l'OIM est sollicitée pour venir en aide au moyen de son réseau mondial de bureaux extérieurs. Dans la plupart des cas, les activités éprouvées de l'OIM – celles qui ont trait aux mouvements, aux services médicaux, à la coopération technique, à l'aide au retour, à l'information et à la recherche, sont là pour répondre à de tels problèmes. Cependant, comme les formes de migration évoluent, reflétant les réalités politiques de l'heure, les gouvernements attendent de l'OIM qu'elle propose des variantes de ses services davantage faites sur mesure.

306. Ce nouveau chapitre a été ajouté au document de budget pour rendre compte des programmes et projets revêtant un caractère particulier. A ce stade, on y trouve un programme de dédommagement mis sur pied à l'intention des migrants d'une diaspora.

### VII.1 Programme de dédommagement du travail forcé - Allemagne

307. L'OIM a été désignée par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne comme l'une des sept organisations partenaires de la Fondation fédérale allemande qui traite des demandes de dédommagement et verse des indemnités aux anciens travailleurs forcés du régime nazi.

308. L'OIM a été chargée de traiter les demandes de dédommagement liées au travail forcé et aux préjudices corporels pour la catégorie de victimes correspondant à la subdivision " reste du monde". Cette catégorie comprend les victimes non-juives résidant où que se soit dans le monde, à l'exception de la Pologne, de la Fédération de Russie, de la République tchèque, de l'Ukraine, du Belarus, de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie. D'autres organisations partenaires ont été désignées pour traiter les demandes correspondant à d'autres catégories, notamment celles des victimes résidant dans certaines autres républiques de l'ex-Union soviétique. Les restrictions indiquées ci-dessus ne s'appliquent toutefois pas aux demandes d'indemnisation relatives à la perte de biens matériels, auxquelles l'OIM a été chargée de donner suite pour tous les demandeurs du monde entier.

309. Les principales responsabilités de l'Organisation consistent à faciliter la campagne d'information consacrée au programme, à recevoir, traiter et examiner les demandes de dédommagement et à verser les montants prévus aux ayant-droit. L'OIM devra créer une commission composée de trois membres pour traiter les demandes en dédommagement de pertes de biens matériels intervenues sous le régime nazi et pouvant faire l'objet dudit programme. Elle assume ses tâches en qualité d'Organisation partenaire et dispose d'un siège au Conseil d'administration (Kuratorium) de la Fondation fédérale.

310. Des indemnités seront versées aux demandeurs qui:

- ont été détenus dans un camp de concentration, dans un ghetto ou dans d'autres lieux d'internement sur le territoire du Reich allemand ou sur un territoire occupé par l'Allemagne nazie et soumis au travail forcé;

- ont été déportés de leur patrie vers le territoire du Reich allemand ou vers un territoire occupé par l'Allemagne nazie et soumis au travail forcé dans une entreprise industrielle ou commerciale ou au service des autorités publiques et soumises à des conditions de vie extrêmement pénibles s'apparentant à la détention.

311. En principe, seuls les survivants peuvent recevoir une indemnité au titre du travail forcé. Toutefois, dans le cas des anciens travailleurs forcés décédés après le 15 février 1999, les membres de la famille survivants ou leurs héritiers peuvent prétendre à un dédommagement jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage.

312. Pour gérer ce programme, dont le coût est estimé à 540 millions de marks et qui doit s'étaler sur environ trois ans, l'OIM a mis en place à Genève une équipe de base tout en continuant d'utiliser au maximum son réseau mondial de bureaux extérieurs. La durée exacte de cette activité de longue haleine, le budget détaillé et les responsabilités dans le paiement des indemnités font actuellement l'objet de négociations.

313. Les ressources budgétisées telles qu'indiquées dans le présent document restent provisoires et devront peut-être être revues ultérieurement. A cet égard, on présume que les dépenses administratives et de personnel correspondant à la première année complète de fonctionnement en 2001 seront plus élevées en raison des coûts de mise en place et de la période de pointe correspondant au traitement de toutes les demandes.

*Ressources budgétisées: 65 000 000 USD*



## VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VIII.1	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)		50 000	50 000
VIII.2	Personnel détaché	822 600		822 600
VIII.3	Recherche		158 900	158 900
VIII.4	Systèmes de publication		155 000	155 000
VIII.5	Activités relatives à la parité entre les sexes		50 000	50 000
VIII.6	Appui aux régions en développement et en transition		430 000	430 000
	<b>Total</b>	<b>822 600</b>	<b>843 900</b>	<b>1 666 500</b>

### Introduction

314. Certaines activités dans lesquelles s'engage l'Organisation sont génériques par nature et visent à faciliter la mise en œuvre de l'ensemble des activités déployées par elle dans le monde. En conséquence, il n'est guère possible de les associer à des services spécifiques, raison pour laquelle on ne peut pas les faire figurer dans les chapitres de ce document consacrés aux différents services. Les rubriques énumérées ci-après relèvent de cette catégorie générale et ont donc été regroupées sous le titre ci-dessus.

### VIII.1 Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VIII.1	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)		50 000	50 000

315. L'Organisation est parfois sollicitée pour fournir une assistance humanitaire d'urgence *ad hoc* aux migrants, particulièrement ceux qui se trouvent dans une situation difficile et en faveur desquels il semble difficile d'obtenir rapidement de fonds de l'extérieur. Pour agir en temps opportun dans de telles situations spéciales sur la base de critères spécifiques, il faut disposer d'une base de ressources susceptible d'être utilisée à bref délai. La Division des situations de crise et d'après-conflit est là pour traiter de telles situations et utilisera les fonds déposés dans un compte spécial – Aide aux opérations humanitaires d'urgence – pour apporter une aide directe aux migrants se trouvant en difficulté. En 2001, une somme de 30 000 dollars sera prélevée à cet effet sur les revenus discrétionnaires et une autre somme de 20 000 dollars sur les intérêts du Fonds de dotation Sasakawa.

*Ressources budgétisées: 50 000 USD*

## VIII.2 Personnel détaché

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VIII.2.1 Experts associés	325 000		325 000
VIII.2.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux	497 600		497 600
	<b>Total</b>	<b>822 600</b>	<b>822 600</b>

### VIII.2.1 Experts associés

316. Le programme relatif aux experts associés a été mis au point dans le but de renforcer la base de ressources humaines de l'Organisation, et par là l'exécution de ses programmes. Des experts associés sont mis à la disposition de l'OIM par les gouvernements pour une période initiale d'un an, avec une possibilité de prolongation jusqu'à un maximum de trois ans, leur mission étant d'appuyer les activités de l'Organisation dans les bureaux extérieurs comme au Siège. Les experts associés mettent leurs connaissances à la disposition de l'OIM tandis qu'ils bénéficient eux-mêmes d'une formation dans les divers aspects des opérations relatives aux migrations, ce qui contribue au développement de leur carrière propre. Dans certains cas, ces experts sont absorbés dans les structures ordinaires de l'OIM au terme de leur affectation. On dénombre 9 experts associés à différents stades de leur contrat et travaillant à un large éventail de projets dans des bureaux de l'OIM en Autriche, au Bangladesh, en Bosnie-Herzégovine, au Costa Rica, au Kenya, au Nicaragua, en Afrique du Sud, aux Etats-Unis et au Siège. Les gouvernements italien, japonais, néerlandais, suédois et américain parrainent ces experts, mais des négociations pour obtenir davantage d'experts associés sont en cours avec d'autres gouvernements.

*Ressources budgétisées: 325 000 USD*

### VIII.2.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

317. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par le budget de l'Administration et celui des opérations, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par différents gouvernements pour compléter le financement de la structure générale de l'Organisation. Cette forme de soutien de la part des gouvernements est essentiel pour gérer les complexités de la scène migratoire et faire face aux demandes croissantes des Membres, eux-mêmes de plus en plus nombreux. Les différentes structures administratives couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-dessous.

*Ressources budgétisées: 497 600 USD*

- **Assistance spéciale auprès du Directeur général (poste financé par le Royaume-Uni)**

318. Le Gouvernement du Royaume-Uni finance le poste d'assistant spécial auprès du Directeur général pour une période de trois ans, afin de renforcer les capacités de l'OIM en matière de mise en œuvre des politiques générales, de formulation de programmes et de gestion.

- **Chef de bureau pour la structure hors Siège (poste financé par la Suisse)**

319. L'Agence suisse pour le développement et la coopération a versé des fonds pour le financement d'un poste d'administrateur opérant à Almaty, au Kazakhstan, ainsi que de ses dépenses nécessaires de déplacement.

- **Dépenses administratives et de personnel au bureau de l'OIM à Helsinki (poste financé par la Finlande)**

320. Le bureau de l'OIM à Helsinki bénéficie du soutien du Gouvernement finlandais, qui met à sa disposition un personnel spécialement affecté à ce bureau et prend à sa charge une partie des dépenses administratives.

- **Dépenses administratives du bureau régional de l'OIM à Bruxelles (financement belge)**

321. Le bureau de l'OIM à Bruxelles bénéficie du soutien du Gouvernement belge qui finance une partie des dépenses du bureau.

### VIII.3 Recherche

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VIII.3.1 Appui général à la recherche		54 100	54 100
VIII.3.2 Recherche appliquée		64 800	64 800
VIII.3.3 Activités relatives au 50ème anniversaire de l'OIM		40 000	40 000
	<b>Total</b>	<b>158 900</b>	<b>158 900</b>

#### VIII.3.1 Appui général à la recherche

322. Reconnaissant l'importance de la fonction de recherche en tant qu'instrument de compréhension de la dynamique migratoire, devant permettre de répondre efficacement aux défis que posent les migrations, l'Administration propose de renforcer l'action de l'Organisation dans ce domaine au moyen des revenus discrétionnaires.

323. La fonction de recherche stimule l'élaboration de nouvelles idées susceptibles d'améliorer les initiatives de projets en cours ou de favoriser la naissance de nouvelles initiatives en accord avec les attentes des Etats Membres. En conséquence, l'OIM centre ses efforts de recherche sur la mise au point d'un programme de recherche appliqué devant permettre d'appuyer l'approche par secteurs de services et de faciliter la mise au point de nouveaux domaines de compétence. Les résultats de cette recherche conduite par l'Organisation seront affichés sur son site Internet de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles par toutes les parties intéressées.

324. En outre, dans la mesure où bon nombre des projets réalisés par l'Organisation comportent un volet de recherche, l'Unité de recherche a été chargée d'améliorer la coordination des activités de recherche sur le terrain et aussi de promouvoir l'échange des meilleures pratiques et d'établir des lignes directrices spécifiques pour la recherche. L'Unité de la recherche contribuera également à la rédaction de documents de fond et de politique générale, ainsi que de documents de travail dans la perspective des séminaires et des réunions consultatives régionales.

*Ressources budgétisées : 54 100 USD*

#### VIII.3.2 Recherche appliquée

325. Suite à un réexamen récent des priorités dans le domaine de la recherche, l'Organisation a redéfini son rôle sur le plan de la recherche en matière migratoire. L'Unité de recherche continuera de surveiller les tendances migratoires et de passer en revue les travaux de recherche consacrés à la migration, tout en produisant des études axées sur la politique générale et sur les

recommandations d'action. En plus de stimuler et de mettre au point des nouvelles idées devant aider l'Organisation à se poser en partie prenante essentielle dans le débat international sur les questions migratoires, la recherche de l'OIM visera désormais essentiellement à fournir un appui plus direct et plus concret aux activités de programme nouvelles et en cours dans les divers secteurs de services de l'Organisation.

326. Afin d'améliorer et de renforcer le suivi effectué par l'OIM des tendances migratoires et des travaux de recherche effectués sur la question partout dans le monde, et pour faire en sorte que le savoir-faire accumulé dans différentes régions du monde profite à la recherche appliquée de l'OIM dans le domaine de la migration, un conseil consultatif académique a été créé en 2000. Ce conseil est un ensemble géographiquement équilibré composé de 11 distingués experts de la migration ayant tous une spécialité différente. Il fonctionne en tant qu'organe consultatif chargé de dispenser des conseils à propos de projets qui doivent être incorporés dans le programme de recherche de l'Organisation et dispense des conseils stratégiques sur l'orientation future des activités de recherche de l'OIM.

327. En 2000, le conseil a recommandé un certain nombre de projets de recherche, dont certains seront poursuivis jusqu'au début de 2001. Le conseil sera vraisemblablement encore en place en 2001.

*Ressources budgétisées : 64 800 USD*

### **VIII.3.3 Activités relatives au 50ème anniversaire de l'OIM**

328. L'OIM a été créée en décembre 1951 sous le nom de Comité Intergouvernemental Provisoire pour les Mouvements Migratoires d'Europe (PICMME) à l'occasion d'une conférence intergouvernementale qui s'est tenue à la fin de novembre/début décembre 1951 à Bruxelles. La célébration du 50ème anniversaire aura lieu en 2001 lors de la session annuelle ordinaire du Conseil de l'OIM. Une commémoration aura lieu également dans les Etats Membres où l'Organisation dispose de bureaux extérieurs.

329. Les activités déployées à cette occasion comprendront la publication d'un livre sur les 50 premières années de l'Organisation. Publié dans les trois langues officielles, ce livre rendra compte des principales activités de l'Organisation. En outre, une exposition de photographies sera organisée, et des drapeaux, des calendriers et autres objets de commémoration seront produits. Un montant de 40 000 dollars prélevé sur les revenus discrétionnaires sera utilisé pour couvrir les frais divers de cette commémoration.

*Ressources budgétisées : 40 000 USD*

## **VIII.4 Publications**

	<b>Programme / Projet</b>	<b>Dépenses administratives et de personnel</b>	<b>Coûts des programmes</b>	<b>Coût total</b>
VIII.4	Publications		155 000	155 000

330. Pour donner aux activités de l'Organisation un plus large écho, on prévoit une intensification de l'activité dans le domaine de l'information du public et des publications. L'OIM continuera à produire un certain nombre de publications périodiques telles que OIM Infos, International Migration, les bulletins trimestriels "Migration and Health", "Trafficking in Migrants", des feuillets d'informations et d'autres brochures.

331. Grâce à la coopération fructueuse avec une société d'édition commerciale et à la mise en place d'un mécanisme d'examen critique par les collègues portant sur l'ensemble des articles à publier, la publication "International Migration" a bénéficié d'une diffusion plus large. Elle reste la principale publication à caractère scientifique de l'Organisation.

332. Par l'intermédiaire de ses bureaux dans le monde, mais aussi au Siège, l'OIM produit un nombre considérable de publications (études, monographies, ouvrages) soit directement soit par des accords de copublication avec d'autres organisations ou des sociétés commerciales. On observe également une coopération croissante avec les Nations Unies au niveau des ventes et de la copublication. Les publications de l'OIM sont vendues dans le monde entier grâce au réseau de vente de l'ONU.

333. L'OIM continue à travailler à la mise au point d'un CD-ROM devant contenir des informations sur son mandat, ses programmes et ses activités, qu'elle a l'intention d'utiliser pour présenter l'Organisation et son action à des auditoires extérieurs.

334. L'OIM continuera à rédiger des études sur les tendances migratoires dans différentes régions du monde, qui feront notamment l'objet du "Rapport sur les migrations dans le monde", du "Rapport sur la migration en Europe centrale et orientale" et du "Rapport sur la migration dans la CEI". L'OIM lancera en outre une nouvelle série de recherches sur la migration qui comporteront de brèves études sur des thèmes migratoires précis présentant un intérêt du point de vue de la politique générale.

335. Le second rapport biennal OIM/CIDPM "Tendances migratoires et politiques en Europe centrale et orientale: réexamen 2001", à paraître en 2001, couvrira les pays suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovénie et Yougoslavie. On y trouvera en outre des informations concernant les tendances migratoires au Belarus, dans la République de Moldova et en Ukraine.

*Ressources budgétisées: 155 000 USD*

## VIII.5 Activités relatives à la parité entre les sexes

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VIII.5 Activités relatives à la parité entre les sexes		50 000	50 000

336. L'OIM s'efforce de favoriser une prise de conscience positive de la sexospécificité dans l'ensemble de l'Organisation et de favoriser l'harmonisation des mesures de parité entre les sexes dans les programmes afin de pourvoir aux besoins spécifiques des migrants tout en tenant compte de cette sexospécificité. Compte tenu de l'importance que l'Administration attache à cette question, il est proposé d'allouer une partie des revenus discrétionnaires à la réalisation de ces objectifs par le biais d'un ensemble d'initiatives. Les entreprises spécifiques dans le cadre desquelles les fonds ainsi mis à disposition seront utilisés sont décrits ci-après:

- **Actualisation et impression de la publication de l'OIM sur "la traite des femmes en provenance de la République dominicaine aux fins d'exploitation sexuelle"**

337. L'étude originale avait été entreprise en 1996 en guise d'évaluation rapide des entretiens menés avec des femmes victimes de trafiquants ayant pu regagner leurs foyers en République dominicaine et avec des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants d'ONG. L'information actualisée sera obtenue par le biais de contacts avec des institutions publiques et des ONG en République dominicaine ainsi qu'avec des pays européens cibles, et comportera une liste des institutions d'Europe et de la République dominicaine concernées par la lutte contre ce type de trafic.

- **Projet de rationalisation de l'information sur la traite (TIMP), Philippines**

338. A propos du projet TIMP évoqué sous le chapitre "Information de masse" au point V.1.4, le groupe de travail chargé des questions de sexospécificité allouera à ce projet une modeste somme prélevée sur les revenus discrétionnaires.

- **Manuel à l'intention des chercheurs qui s'intéressent à la problématique de la traite**

339. De nombreux bureaux de l'OIM ont entrepris de rédiger des études sur la traite avant de procéder à la mise en œuvre de programmes de lutte contre cette dernière. La traite des êtres humains est un domaine dans lequel il est très difficile de procéder à des travaux de recherche et qui exige des approches novatrices tenant compte des considérations de sexospécificité. Ce projet se traduira par l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices pratiques à propos de différentes approches de l'étude du phénomène, ce qui devra faciliter le travail du personnel de l'OIM tout en profitant à ceux qui travaillent pour d'autres institutions.

- **Production d'une vidéo visant à favoriser le retour de femmes médecins qualifiées d'origine afghane**

340. Une équipe locale de cinéastes sera engagée pour produire une vidéo destinée à faire connaître l'expérience vécue par les femmes médecins qualifiées d'origine afghane qui ont décidé de rentrer en Afghanistan, à encourager les autres à faire de même et à leur permettre de prendre leur décision et de se préparer en connaissance de cause. Cette vidéo sera également utilisée dans le cadre du projet de retour et de réintégration de nationaux afghans qualifiés et sera remise à cet effet aux ONG et agences de contrepartie ainsi qu'à la communauté des donateurs.

- **Projet relatif à la santé dans le contexte migratoire pour les femmes migrantes en Europe**

341. Ce projet a pour but d'analyser et d'améliorer sur une période de trois ans l'accès aux soins de santé pour les femmes migrantes dans un certain nombre de pays européens. Des observatoires composés d'experts dans les domaines de la migration et de la santé seront mis sur pied pour recueillir et analyser les données médicales et autres données pertinentes au sein de la population ciblée, après quoi des recommandations seront formulées en vue d'améliorer leur accès aux soins de santé.

- **Diffusion d'un film sur les enfants migrants**

342. Un soutien financier sera accordé à la diffusion du film "El camino" qui dépeint le parcours d'un frère et d'une sœur vivant au Nicaragua, à la recherche de leurs parents qui ont émigré au Costa Rica. Ce film couvre différents aspects de la migration, et notamment la traite des migrants et de leurs enfants, leur vulnérabilité et les mauvais traitements auxquels ils sont exposés.

- **Campagne d'informations ciblée sur les employeurs de femmes de ménage au Costa Rica**

343. Ce projet cible les employeurs de femmes de ménage et a pour but de leur faire prendre conscience des droits des femmes migrantes qui constituent une proportion importante des femmes de ménage au Costa Rica. Ces femmes sont souvent victimes de discrimination et les droits que leur reconnaît la loi leur sont souvent déniés.

- **Programme de formation pour les adolescents des camps de réfugiés attendant leur réinstallation**

344. Ce projet consiste à recueillir du matériel éducatif et destiné à favoriser une prise de conscience du problème que pose le VIH/SIDA et à le mettre à la disposition de quelque 3 500 réfugiés soudanais qui ont été autorisés à se réinstaller aux Etats-Unis. Ce groupe cible est composé de réfugiés orphelins âgés de 16 à 25 ans. Des renseignements sur la communauté d'accueil, ainsi que les établissements d'enseignement technique et professionnel aux Etats-Unis leur seront fournis, ainsi que d'autres ressources conçues pour les aider à recenser leurs compétences et leurs intérêts. Ce groupe particulièrement vulnérable recevra en outre un matériel destiné à favoriser leur prise de conscience du problème posé par le VIH/SIDA ainsi qu'une formation complémentaire dans le domaine de la santé, en plus du stage d'orientation culturelle de trois jours organisé par l'OIM.

*Ressources budgétisées : 50 000 USD*

## VIII.6 Appui aux régions en développement et en transition

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
VIII.6	Appui aux régions en développement et en transition		430 000	430 000

345. Compte tenu de l'expansion des activités de l'Organisation et de sa croissance suite à l'adhésion de nombreux pays en développement, l'Administration a estimé nécessaire d'allouer des revenus discrétionnaires pour le financement des travaux de faisabilité relatifs à de nouveaux projets. Il est en outre prévu d'utiliser une partie de ces fonds en tant que financement relais pour des entreprises nouvelles ou en cours avant la réception de fonds de l'extérieur. Etant donné la structure financière de l'OIM, basée sur l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, il est difficile d'assigner des ressources à affectation spéciale pour des activités spécifiques axées sur l'élaboration de nouvelles initiatives, et cette allocation offrira à l'Administration la flexibilité nécessaire pour répondre à certaines demandes et attentes des pays en développement ou en transition.

346. A ce stade, une partie du financement pourra être utilisée pour des initiatives d'élaboration de projets prioritaires pouvant découler du processus de paix au Moyen-Orient, le dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA), et la coopération interrégionale et intrarégionale sur la gestion des flux migratoires en Afrique de l'ouest.

347. En plus du montant de 350 000 dollars prélevé sur les revenus discrétionnaires, une partie des intérêts du Fonds de dotation Sasakawa à hauteur de 80 000 dollars a également été allouée pour les initiatives d'élaboration de projets prioritaires en Asie et en Afrique.

*Ressources budgétisées: 430 000 USD*





## IX. PERSONNEL ET SERVICES FINANCES PAR LES REVENUS DISCRETIONNAIRES

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
IX.1	Siège	3 580 800		3 580 800
IX.2	Bureaux extérieurs	6 155 100		6 155 100
IX.3	Technologie de l'information		250 000	250 000
	<b>Total</b>	<b>9 735 900</b>	<b>250 000</b>	<b>9 985 900</b>

### Introduction

348. Le personnel et les services de l'OIM ne sont pas intégralement financés par la partie administrative du budget ou par des projets spécifiques. Il existe certains postes, certaines fonctions et certaines dépenses administratives connexes liées à l'élaboration, à la gestion et à la mise en œuvre de projets à caractère général et aux fonctions de liaison à l'échelle mondiale, et qui sont pour cette raison financés à l'aide des revenus discrétionnaires.

349. Pour 2000, l'allocation prélevée sur les revenus discrétionnaires en faveur du Siège s'élevait à 3 257 600 USD et en faveur des bureaux extérieurs à 5 900 800 USD.

### IX.1 Siège

350. Au Siège, les fonds prélevés sur les revenus discrétionnaires sont utilisés pour compléter la couverture financière de la structure, financée pour l'essentiel par la partie administrative du budget.

351. On trouve en annexe II les détails des dotations en effectifs et de dépenses connexes pour chaque entité du Siège financée par les revenus discrétionnaires.

*Ressources budgétisées: 3 580 800 USD*

### IX.2 Bureaux extérieurs

352. Au niveau des bureaux extérieurs, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel sont, dans toute la mesure du possible, directement imputées sur les budgets des projets auxquels elles se rapportent. Il existe toutefois des postes, des fonctions et des dépenses administratives connexes dans les missions investies de fonctions régionales et dans certains autres bureaux extérieurs qui ne peuvent pas être imputés à des projets en particulier et qui servent à soutenir des fonctions d'élaboration, de gestion et de mise en œuvre de projets à caractère général, ainsi que des fonctions de liaisons à l'échelle mondiale.

353. Si nécessaire, et pour autant que cela en vaille la peine, les revenus discrétionnaires alloués aux bureaux extérieurs peuvent être utilisés pour compléter et soutenir des initiatives d'élaboration de projets.

354. On trouve en annexe II les détails des dotations en effectif et des dépenses connexes pour chaque bureau extérieur financé par une allocation de revenus discrétionnaires.

*Ressources budgétisées: 6 155 100 USD*

### **IX.3 Technologie de l'information**

355. Comme on peut le lire dans la description donnée de la structure administrative pour 2001 et dans les justifications fournies dans la section relative à la partie administrative du budget, la technologie de l'information revêt une importance clé pour le fonctionnement efficace de l'Organisation. En raison de l'importance et de la nécessité d'actualiser en permanence la technologie existante, il est proposé de prélever sur les revenus discrétionnaires une modeste somme à utiliser pour l'investissement dans la technologie de l'information.

*Ressources budgétisées: 250 000 USD*

## VENTILATION GEOGRAPHIQUE DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

### RECAPITULATIF

	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	<b>Total</b>
I. Mouvements	35 996 400	13 862 300	26 048 300	40 404 200		<b>116 311 200</b>
II. Migration et santé	3 070 500	2 792 300	1 441 700	4 295 100	358 000	<b>11 957 600</b>
III. Coopération technique en matière de migration	685 600	10 242 500	743 300	28 588 400		<b>40 259 800</b>
IV. Aide au retour		458 800	116 400	54 957 700		<b>55 532 900</b>
V. Information de masse			31 700	238 300		<b>270 000</b>
VI. Lutte contre la traite des êtres humains			1 154 500	1 154 000	139 700	<b>2 448 200</b>
VII. Autres programmes				65 000 000		<b>65 000 000</b>
VIII. Appui aux programmes de caractère général				247 200	1 419 300	<b>1 666 500</b>
IX. Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires					9 985 900	<b>9 985 900</b>
<b>Total</b>	<b>39 752 500</b>	<b>27 355 900</b>	<b>29 535 900</b>	<b>194 884 900</b>	<b>11 902 900</b>	<b>303 432 100</b>

### PROGRAMMES ET PROJETS PAR REGIONS

#### Afrique et Moyen-Orient

Mouvements	I.1	Aide à la réinstallation	35 336 900
	I.2	Aide au rapatriement	361 000
	I.3.1	Programme d'aide aux boursiers	298 500
		<b>Total partiel</b>	<b>35 996 400</b>
Migration et santé	II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager	<b>3 070 500</b>
Coopération technique en matière de migration	III.1.19	Evaluation des besoins de la population de p.d.i. au Nord de l'Ouganda	33 000
	III.1.20	Réintégration des mineurs licenciés du Lesotho	371 700
	III.4.13	Aide matérielle aux sites de réinstallation de Viana - Angola	31 100
	III.4.14	Réintégration d'ex-combattants en République du Congo	249 800
		<b>Total partiel</b>	<b>685 600</b>
<b>Total</b>			<b>39 752 500</b>

**Amériques**

Mouvements	I.1	Aide à la réinstallation	4 338 000
	I.2	Aide au rapatriement	685 900
	I.3.1	Programme d'aide aux boursiers	4 778 600
	I.3.2	Accords de CTPD passés avec d'autres pays/organisations en Amérique latine	3 995 500
	I.3.3	Aide au transport en faveur des nationaux retournant dans leur pays d'origine depuis l'Amérique du Nord	64 300
		<b>Total partiel</b>	<b>13 862 300</b>
Migration et santé	II.2.1	Formation aux soins de santé mère/enfant, Argentine	207 200
	II.2.2	Projet d'assistance technique institutionnelle et de coopération horizontale avec le Programme de nutrition mère/enfant (PROMIN) en Argentine	2 183 900
	II.2.3	Accord passé avec l'Argentine pour des services techniques dans la lutte contre le SIDA (LUSIDA)	401 200
		<b>Total partiel</b>	<b>2 792 300</b>
Coopération technique en matière de migration	III.1.1	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) – Amérique latine	234 300
	III.1.2	Coopération avec la Conférence régionale sur la migration dans le cadre du Processus de Puebla	60 000
	III.1.3	Programme décentralisé à l'intention des jeunes Uruguayens rencontrant des difficultés dans leur insertion sur le marché du travail	443 400
	III.1.4	Cours interaméricain sur la migration internationale	50 000
	III.1.5	Accord sur les services techniques concernant le projet de réforme dans la province de Rio Negro - Argentine	281 500
	III.1.6	Programme de services consultatifs et de formation en vue du renforcement institutionnel du Ministère public au Pérou	1 994 200
	III.1.7	Projets de promotion du développement et de la reconstruction – Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala	1 043 000
	III.1.8	Programme de compensation pour les victimes de violations des droits de l'homme perpétrées à l'occasion du conflit armé - Guatemala	4 000 000
	III.1.9	Accord de coopération entre l'OIM et le Ministère uruguayen de l'industrie, de l'énergie et des mines	158 800
	III.1.10	Centre d'information sur les migrations en Amérique latine (CIMAL)	39 400
	III.1.11	Programme interaméricain d'études universitaires sur les politiques migratoires (PRINPOST) en Argentine	246 000
	III.1.12	Projet d'assistance technique à Haïti (HTAP)	59 000
	III.2.1	Migration sélective d'Europe et des Etats-Unis vers l'Amérique latine et les Caraïbes	96 400
	III.2.2	Accord de coopération avec le Secrétariat argentin de la technologie scientifique et de l'innovation productive (SETCIP)	450 000
III.3.2	Experts et volontaires italiens dans les universités péruviennes	73 800	
III.4.1	Opérations d'assistance au lendemain du cyclone Mitch – construction et entretien d'abris au Honduras	409 800	
III.4.2	Programme de renforcement des capacités du système éducatif costa-ricien dans certaines communautés concernées par l'immigration nicaraguayenne au lendemain du cyclone Mitch	602 900	
		<b>Total partiel</b>	<b>10 242 500</b>
Aide au retour	IV.2.1	Retour de nationaux qualifiés vers différentes destinations	458 800
		<b>Total</b>	<b>27 355 900</b>

**Asie et Océanie**

Mouvements	I.1	Aide à la réinstallation	24 951 900
	I.2	Aide au rapatriement	1 096 400
			<b>Total partiel</b>
			<b>26 048 300</b>
Migration et santé	II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager	766 300
	II.2.6	Recherche sur la tuberculose	25 000
	II.3.1	Programme relatif à la mise en place de structures sanitaires dans le domaine de la santé mentale au Cambodge (CMHDP)	590 400
	II.3.2	Projet de soutien aux familles dans la phase d'après-conflit au Cambodge	60 000
			<b>1 441 700</b>
Coopération technique en matière de migration	III.1.21	Mécanisme de formation et de surveillance pour la protection des victimes de trafiquants en Thaïlande	93 100
	III.2.3	Réinstallation d'ONG afghanes	150 200
	III.4.9	Processus de transition au lendemain du conflit pour les forces armées du Timor oriental	250 000
	III.4.10	Assistance aux communautés pour la stabilisation de la population au Timor oriental	173 600
	III.4.11	Projets d'assistance technique à impact rapide	7 000
	III.4.12	Gestion des frontières au Timor oriental	69 400
			<b>Total partiel</b>
			<b>743 300</b>
Aide au retour	IV.2.2	Retour de nationaux qualifiés au Timor oriental	100 000
	IV.2.3	Retour et réintégration de nationaux afghans qualifiés dans les secteurs de la santé et de l'éducation	16 400
			<b>Total partiel</b>
			<b>116 400</b>
Information de masse	V.1.4	Projet de rationalisation de l'information sur la traite (TIMP), Philippines	31 700
Lutte contre la traite des êtres humains	VI.1.6	Prévention de la traite des femmes et des enfants au Cambodge	321 500
	VI.2.4	Retour et réintégration de femmes et d'enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres dans divers pays de la région du Mékong	833 000
			<b>Total partiel</b>
			<b>1 154 500</b>
<b>Total</b>			<b>29 535 900</b>

## Europe

Mouvements	I.1	Aide à la réinstallation	40 223 000
	I.2	Aide au rapatriement	181 200
		<b>Total partiel</b>	<b>40 404 200</b>
Migration et santé	II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager	1 734 300
	II.3.3	Renforcement des capacités nationales à l'aide d'équipes médicales en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo	400 000
	II.3.4	Mesures psychosociales et traitement des traumatismes au Kosovo	800 000
	II.3.5	Renforcement des capacités du Département de chirurgie cardiaque et des maladies vasculaires - Albanie	1 135 800
	II.3.6	Intervention urgente pour la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles et pour la prévention de ces maladies dans les Balkans	225 000
			<b>Total partiel</b>
Coopération technique en matière de migration	III.1.13	Renforcement des opportunités économiques en Azerbaïdjan	833 100
	III.1.14	Programmes de migration sélective en provenance des Balkans	368 600
	III.1.15	Guide pour migrants et réfugiés en Grèce	9 900
	III.1.16	Activités de coopération technique dans la CEI	420 200
	III.1.17	Renforcement administratif des structures migratoires dans les Etats baltes	113 300
	III.1.18	Formation du Corps de protection du Kosovo (KPC)	3 575 500
	III.3.1	Experts intégrés	109 700
	III.4.3	Initiative transitoire au Kosovo (KTI)	6 087 900
	III.4.4	Service d'information, de conseil et d'orientation (ICRS) - Kosovo	3 776 000
	III.4.5	Initiative de remise en état des infrastructures de Mitrovica (MIRI) - Kosovo	1 500 000
	III.4.6	Remise en état du marché du travail au Kosovo après la crise	75 800
	III.4.7	Initiative transitoire en Albanie(ATI)	5 051 700
	III.4.8	Projet de soutien aux infrastructures municipales pour l'Albanie (MISP)	6 666 700
			<b>Total partiel</b>
Aide au retour	IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés	12 508 600
	IV.1.2	Retour général et réintégration de Bosniaques	540 100
	IV.1.3	Facilitation des retours transfrontières entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie	1 171 500
	IV.1.4	Programme humanitaire de retour au Kosovo (KHRP)	37 720 200
	IV.1.5	Projet d'information concernant le Kosovo (KIP)	225 000
	IV.1.6	Aide au retour et services de conseil aux ressortissants slovaques, roumains et tchèques vivant en Belgique, aux Pays-Bas et en Finlande	399 500
	IV.1.7	Retours volontaires et réintégration de nationaux bosniaques âgés des pays nordiques	615 400
	IV.1.8	Aide au retour de non-citoyens d'origine russe se trouvant en Lettonie	566 400
	IV.1.9	Retour de migrants sans ressources des centres d'accueil situés dans les Etats baltes	121 100
	IV.1.10	Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce	36 400
	IV.1.11	Programme d'aide à la réinsertion professionnelle	805 200
IV.2.1	Retour de nationaux qualifiés vers différentes destinations	248 300	
		<b>Total partiel</b>	<b>54 957 700</b>
Information de masse	V.1.1	Programme d'information pour candidats marocains à l'émigration	15 700
	V.1.2	Programme d'information d'urgence à l'intention des Kosovars se trouvant en Albanie et en ex-République yougoslave de Macédoine	88 400
	V.1.3	Campagne d'information au Portugal - "Egalité de traitement pour tous"	134 200
		<b>Total partiel</b>	<b>238 300</b>
Lutte contre la traite des êtres humains	VI.1.1	Mesures de prévention et de lutte contre la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle - Albanie	78 800
	VI.1.2	Projet pilote de formation et d'échange pour la prévention de la migration illégale - Italie	34 100
	VI.1.3	Mise au point des meilleures pratiques de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans les Balkans	194 000
	VI.1.4	Projet de lutte contre la traite au Kosovo	222 700
	VI.1.5	Enquête de référence sur la migration irrégulière en Azerbaïdjan	38 000
	VI.2.1	Retour de migrants originaires de Bosnie-Herzégovine victimes de trafiquants	192 800
	VI.2.2	Projet de Système d'orientation interorganisations (IARS) pour l'aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite en Albanie	393 600
			<b>Total partiel</b>
Autres programmes	VII.1	Programme de dédommagement du travail forcé - Allemagne	65 000 000
Appui aux programmes de caractère général	VIII.2.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	247 200
	<b>Total</b>		<b>194 884 900</b>

**Appuis et services à l'échelle mondiale**

Migration et santé	II.2.4	VIH/SIDA et coordination des migrations	65 000
	II.2.5	Spécialistes de la santé en contexte migratoire et experts techniques	293 000
			<b>Total partiel</b>
			<b>358 000</b>
Lutte contre la traite des êtres humains	VI.2.3	Programme d'assistance axé sur la protection et la réintégration des femmes et des enfants victimes de trafiquants	<b>139 700</b>
Appui aux programmes de caractère général	VIII.1	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	50 000
	VIII.2.1	Experts associés	325 000
	VIII.2.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	250 400
	VIII.3.1	Appui général à la recherche	54 100
	VIII.3.2	Recherche appliquée	64 800
	VIII.3.3	Activités relatives au 50ème anniversaire de l'OIM	40 000
	VIII.4	Publications	155 000
	VIII.5	Activités relatives à la parité entre les sexes	50 000
	VIII.6	Appui aux régions en développement et en transition	430 000
			<b>Total partiel</b>
			<b>1 419 300</b>
Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires	IX.1	Siège	3 580 800
	IX.2	Bureaux extérieurs	6 155 100
	IX.3	Technologie de l'information	250 000
			<b>Total partiel</b>
			<b>9 985 900</b>
<b>Appuis et services à l'échelle mondiale Total</b>			<b>11 902 900</b>
			<b>303 432 100</b>
<b>Total général</b>			<b>303 432 100</b>





## **ANNEXES**

## ANNEXE I - FONDS DETENUS DANS DES COMPTES SPECIAUX

### FONDS DE MIGRATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Le Fonds de migration pour le développement a été créé en vertu de la résolution du Conseil No 801 (LXI) adoptée le 28 novembre 1990, et s'est substitué, à dater du 1er janvier 1991, au Fonds de compensation de la migration sélective créé en 1966.

Les objectifs du Fonds de migration pour le développement sont les suivants :

(1) servir d'instrument ordinaire de financement pour la réalisation des buts poursuivis par l'OIM à travers ses activités de migration pour le développement;

(2) financer les activités, les projets et les programmes mis en œuvre par l'Organisation pour favoriser le développement au moyen d'un transfert ordonné et planifié de ressources humaines et par le biais de la coopération technique dans le domaine de la migration.

L'encaisse du Fonds utilisable en 2001 est estimée à environ 25 000 dollars, lequel montant sera alloué à l'activité suivante:

<b><u>Coopération technique et assistance technique institutionnelle</u></b>	USD
PLACMI	<u>25 000</u>

**FONDS DE PRET AUX MIGRANTS**

Le Fonds de prêt aux migrants, créé en application de la résolution No 210 (XII) du 12 mai 1960, permet le financement, en tout en partie, des coûts de transport des migrants et des services connexes en accordant des prêts sans intérêt aux migrants nationaux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les migrants ou leurs répondants.

L'encaisse du Fonds est d'environ 180 000 dollars.

**COMPTE D'OPERATIONS D'URGENCE**

Le compte d'opérations d'urgence (Emergency Preparedness Account - EPA) a été créé le 30 août 1993 en accord avec le Bulletin général No 1054 de l'OIM. L'EPA doit servir dans les situations d'urgence où une évaluation immédiate et d'autres dépenses d'opérations s'imposent manifestement dans l'attente de fonds en provenance de l'extérieur. Tout usage autorisé de l'EPA est à considérer comme un prêt consenti sur l'opération pour laquelle il est mis à contribution, et toutes les dépenses effectuées à l'aide de ce compte doivent être intégralement remboursées aussitôt que possible, dès que l'opération en question est assurée d'un soutien financier. Lorsqu'il est entièrement approvisionné, le Compte d'opérations d'urgence présente un solde de 530 000 dollars.

**FONDS DE PRET AUX REFUGIES**

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la Résolution No 210 (XII) du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Autrefois, il existait deux fonds. A sa 61ème session, le 28 novembre 1990, le Conseil a approuvé la fusion, à compter du 1er janvier 1991, du Fonds de prêt aux réfugiés et du Fonds de prêt aux réfugiés hors d'Europe.

On estime que 76 000 réfugiés solliciteront le Fonds de prêt aux réfugiés en 2001 et qu'un montant de 60 842 700 dollars environ y sera prélevé pour financer ces mouvements.

Le tableau ci-après indique les ressources et les besoins du Fonds pour 2001, ainsi que le solde net en fin d'exercice.

	<u>Prévisions pour 2001</u> USD
<u>Ressources</u>	
Rapport de l'exercice 2000	5 000 000
Contributions du Gouvernement des Etats-Unis	22 842 700
Remboursements des billets à ordres par les migrants	37 000 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements	1 000 000
Intérêts créditeurs	240 000
Intérêts payés au Trésor des Etats-Unis	(240 000)
	-----
<u>Total des ressources</u>	65 842 700
	-----
<u>Besoins estimatifs</u>	60 842 700
	-----
<b>Solde estimatif reporté en fin d'exercice</b>	<b>5 000 000</b>
	=====

**FONDS DE DOTATION SASAKAWA**

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines et autres activités de migration pour le développement.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

	<u>Prévisions</u> <u>pour 2001</u> USD
<u>Compte de capital</u>	
Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>
 <u>Compte de produits</u>	
Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	120 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets*	<u>(120 000)</u>
<u>Solde à la fin de l'exercice</u>	<u>0</u>
 * Suivi du Symposium international sur la migration et de la Déclaration de Bangkok	 50 000 USD
* Allocation à des projets prioritaires en Afrique	30 000 USD
* Cours interaméricain sur la migration internationale	20 000 USD
* Projets d'envergure mondiale - Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	20 000 USD

**GOVERNEMENT DU GUATEMALA – FONDS FIDUCIAIRE FONAPAZ**

Sous l'égide du Gouvernement guatémaltèque/FONAPAZ (Fonds national pour la paix), l'OIM agit en qualité de partenaire d'exécution pour les activités destinées à améliorer les conditions de vie de la population guatémaltèque, notamment dans les zones de retour et de réinsertion, et dans les zones voisines. Alors que ces activités existaient déjà depuis un certain temps, il a été décidé en 1997, à la suite d'un échange de correspondances entre l'OIM et le Gouvernement guatémaltèque/FONAPAZ, que le financement de ces activités se ferait désormais sous la forme d'un fonds fiduciaire. L'objectif de celui-ci est d'administrer les projets dans lesquels l'OIM est engagée, en coopération avec le Gouvernement guatémaltèque/FONAPAZ.

Pour 2001, les fonds alloués à l'OIM par le Gouvernement guatémaltèque/FONAPAZ sont estimés à quelque 25 millions de dollars, répartis entre fonds destinés aux opérations et fonds destinés au soutien administratif.

Les fonds destinés au soutien administratif sont transférés directement à l'OIM pour couvrir les dépenses relatives au contrôle des projets et pour rémunérer les experts chargés d'appuyer les programmes du FONAPAZ sur les plans technique et administratif. Les sommes inscrites dans le Programme et Budget pour 2001 ne concernent que les fonds de soutien, dont le total s'élève à 1 043 000 dollars. On trouvera au chapitre III.1.7 du présent document une description plus détaillée de ces programmes.

Les fonds destinés aux opérations, qui sont détenus sous la forme d'un fonds fiduciaire, sont estimés à 23 957 000 dollars. Les conditions et règles du fonds sont précisées dans les accords passés avec le FONAPAZ, et le tableau ci-après donne une estimation des ressources du fonds fiduciaire à gérer par l'OIM en 2001 et de leurs applications dans le cadre des divers programmes:

	<u>Prévisions</u> <u>pour 2001</u> USD
Projets productifs (FORELAP)	1 869 000
Programmes de développement intégré pour les communautés (PRODIC)	962 000
Programme d'enseignants pour la paix	935 000
Programme de développement frontalier (PRODESFRO)	17 788 000
Programme d'infrastructure Post-Mitch	2 403 000
	-----
Total – Fonds fiduciaire	23 957 000
	=====

**FONDS POUR LES OPERATIONS RAPIDES DE TRANSPORT**

Une note d'orientation du 31 mai 2000 a fait l'objet d'un accord entre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à propos de la coopération entre ces deux organisations dans le domaine du transport des migrants et des réfugiés.

En application de l'accord susmentionné, dont le but est de faire en sorte que les activités de transport s'effectuent de manière efficace et en temps opportun, il est proposé de créer un fonds de contributions volontaires pour les opérations de transport, notamment dans les situations de crise. Aux termes de cet accord, le fonds doit présenter en permanence un solde créditeur de 5 millions de dollars. Le réapprovisionnement du fonds doit s'effectuer en sollicitant les bailleurs de fonds au plan bilatéral et, dans la mesure du possible, dans le contexte des appels globaux interorganisations des Nations Unies. Le HCR fera le nécessaire auprès des bailleurs de fonds pour qu'ils veuillent bien prendre en compte les demandes de financement qui leur seront adressées à cet effet.

Cet accord entre le HCR et l'OIM s'appuie sur un mémorandum d'accord conclu entre les deux organisations le 15 mai 1997. Celui-ci définit plus précisément les responsabilités incombant à chacune des deux organisations dans la fourniture d'une aide aux transports. Il fixe en outre les modalités selon lesquelles des accords spécifiques doivent être conclus et quels mécanismes il convient d'activer entre les sièges des deux organisations pour y parvenir. Tant l'OIM que le HCR ont confiance que cet accord renforcera leur capacité de réaction pour faire face aux situations donnant lieu à des mouvements massifs de populations exposées.



**ANNEXE II - PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET –  
EFFECTIFS / DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL****Note explicative**

Les tableaux d'effectifs et les dépenses administratives et de personnel pour la partie opérationnelle du budget comprennent les dotations prévues en effectifs et les coûts correspondants, ainsi que les coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour la réalisation des opérations. Les postes et l'infrastructure administrative financés au moyen des revenus discrétionnaires sont indiqués séparément.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants figurant sous les colonnes "Fonds des projets", c'est-à-dire ceux imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations, sont indiqués sur la base d'une projection des structures administratives et des effectifs actuels. A ce propos, on notera que, là où les activités et/ou le financement ne sont prévus que pour une partie de l'exercice, les coûts correspondants de personnel sont réduits en conséquence. Les dotations en effectifs et la structure des bureaux, en particulier lorsqu'elles sont financées par des projets spécifiques, sont indiquées sous réserve du niveau d'activité et du financement, et font donc l'objet de réajustements constants.

Les postes et les structures administratives financés par les revenus discrétionnaires sont indiqués à part.

## PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

	Estimations révisées pour 2000									Estimations pour 2001								
	Revenus discrétionnaires			Fonds des projets			Total			Revenus discrétionnaires			Fonds des projets			Total		
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Dépenses administratives et de personnel	Effectifs		Coûts total	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Dépenses administratives et de personnel	Effectifs		Coût total
	Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.	
<b>AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT</b>																		
MFR - Le Caire, Egypte		2	200 000	2	18	903 400	2	20	1 103 400		1	200 000	2	32	1 216 100	2	33	1 416 100
Jordanie					12	303 400		12	303 400					17	480 500		17	480 500
MFR - Dakar, Sénégal	2	3	436 200	3	15	559 100	5	18	995 300	2	3	360 600	6	29	990 500	8	32	1 351 100
Cap-Vert					1	26 400		1	26 400									
République démocratique du Congo			30 000						30 000									
Ghana				2	8	348 160	2	8	348 160				2	8	370 800	2	8	370 800
Mali				1	1	96 000	1	1	96 000									
MFR - Nairobi, Kenya	1	2	335 500	5	34	2 585 700	6	36	2 921 200	1	2	335 500	6	52	1 896 600	7	54	2 232 100
Ethiopie	1		60 000	1	6	382 000	2	6	442 000	1	1	160 100	1	6	226 000	2	7	386 100
Ouganda			30 900	2	2	165 000	2	2	195 900			32 000	2	5	241 700	2	5	273 700
MFR - Pretoria, Afrique du Sud	2	4	399 400			4 200	2	4	403 600	2	4	348 200			93 500	2	9	441 700
Zambie					1	7 900		1	7 900					2	37 700		2	37 700
Zimbabwe					2	20 000		2	20 000					2	21 500		2	21 500
<b>Total partiel</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>1 492 000</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<b>5 401 260</b>	<b>22</b>	<b>111</b>	<b>6 893 260</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>1 436 400</b>	<b>19</b>	<b>158</b>	<b>5 574 900</b>	<b>25</b>	<b>169</b>	<b>7 011 300</b>
<b>AMERIQUES</b>																		
MFR - Buenos Aires, Argentine		1	187 700		7	518 600		8	706 300		1	187 700		8	513 100		9	700 800
Chili		1	50 000		7	181 100		8	231 100		1	51 300		8	215 900		9	267 200
Uruguay					1	41 800		1	41 800					1	48 700		1	48 700
MFR - Lima, Pérou		1	162 100		3	89 200		4	251 300		1	162 100		3	83 900		4	246 000
Bolivie					1	14 300		1	14 300					1	12 900		1	12 900
Colombie			6 600	1	6	310 700	1	6	317 300			10 000	1	6	241 200	1	6	251 200
Equateur					3	52 800		3	52 800					4	44 800		4	44 800
Venezuela		1	44 400		4	84 700		5	129 100		1	45 500		3	91 500		4	137 000
MFR - San José, Costa Rica	1	5	501 700		2	113 300	1	7	615 000	1	5	501 700	19		289 700	1	24	791 400
El Salvador			44 400		6	57 800		6	102 200			45 000		5	50 000		5	95 000
Guatemala				4	45	2 100 000	4	45	2 100 000				3	24	1 207 600	3	24	1 207 600
Honduras				1	14	275 700	1	14	275 700				1	7	362 600	1	7	362 600
Nicaragua					6	192 000		6	192 000					5	170 100		5	170 100
MFR - New York, Etats-Unis d'Amérique*										1	3	355 000	2	13	1 789 900	3	16	2 144 900
MFR - Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique		7	524 900		4	103 400		11	628 300		8	584 900					8	584 900
Etats-Unis d'Amérique - Missions	1	2	195 000	1	44	3 141 600	2	46	3 336 600					25	2 247 300		25	2 247 300
Haiti				1	4	165 000	1	4	165 000				1	5	231 400	1	5	231 400
<i>* Pour 2000, le personnel de la MFR de New York apparaissait sous "Etats-Unis d'Amérique - Missions"</i>																		
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>1 716 800</b>	<b>8</b>	<b>157</b>	<b>7 442 000</b>	<b>10</b>	<b>175</b>	<b>9 158 800</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>1 943 200</b>	<b>8</b>	<b>137</b>	<b>7 600 600</b>	<b>10</b>	<b>157</b>	<b>9 543 800</b>
<b>ASIE ET OCEANIE</b>																		
MFR - Bangkok, Thaïlande	2	1	225 000	1	8	188 700	3	9	413 700	1	3	203 000	1	3	210 800	2	6	413 800
Viet Nam				4	37	1 254 100	4	37	1 254 100				4	45	1 550 700	4	45	1 550 700
MFR - Canberra, Australie	1	1	105 500		5	324 600	1	6	430 100		1	58 000		5	243 100		6	301 100
MFR - Dacca, Bangladesh		2	90 600					2	90 600		2	90 900					2	90 900
MFR - Manille, Philippines	1	1	227 100		9	175 900	1	10	403 000	1	1	325 400		7	39 700	1	8	365 100
Cambodge				2	14	432 100	2	14	432 100				3	20	697 600	3	20	697 600
Chine (Hong Kong)					1	31 900		1	31 900									
Timor oriental				2	17	360 000	2	17	360 000				4	20	528 700	4	20	528 700
Indonésie			118 000	4	14	720 000	4	14	838 000	1		92 000	10	23	900 600	11	23	992 600
Japon		1	80 000			12 000		1	92 000		1	140 000			21 200		1	161 200
République de Corée					1	15 000		1	15 000			25 000		1	21 500		1	46 500

**PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET**

	Estimations révisées pour 2000									Estimations pour 2001								
	Revenus discrétionnaires			Fonds des projets			Total			Revenus discrétionnaires			Fonds des projets			Total		
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Dépenses administratives et de personnel	Effectifs		Coût total	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Dépenses administratives et de personnel	Effectifs		Coût total
	Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.	
<b>ASIE ET OCEANIE (suite)</b>																		
<b>MFR - Islamabad, Pakistan</b>		1	100 000		11	336 100		12	436 100		1	100 000	1	10	421 800	1	11	521 800
Iran (République islamique d')					37	765 500		37	765 500					40	691 200		40	691 200
Kazakhstan					6	183 100		6	183 100					5	180 000		5	180 000
Kirgizistan				1	7	253 100	1	7	253 100	1		110 000	1	6	226 500	2	6	336 500
Tadjikistan				1	7	181 700	1	7	181 700				1	7	157 700	1	7	157 700
Turkménistan				1	5	245 400	1	5	245 400					5	125 000		5	125 000
<b>Total partiel</b>	4	7	946 200	16	179	5 479 200	20	186	6 425 400	4	9	1 144 300	25	197	6 016 100	29	206	7 160 400
<b>EUROPE</b>																		
<b>MFR - Budapest, Hongrie</b>					7	161 610		7	161 610		1	30 000		8	138 800		9	168 800
<b>MFR - Bruxelles, Belgique</b>		1	318 200		9	655 000		10	973 200		2	271 500		17	994 700		19	1 266 200
France	1		100 000		2	145 200	1	2	245 200	1	1	150 000		2	136 700	1	3	286 700
Grèce					7	204 200		7	204 200					7	207 300		7	207 300
Pays-Bas				1	18	1 185 600	1	18	1 185 600				1	48	2 544 100	1	48	2 544 100
Portugal	1		61 500		6	294 200	1	6	355 700	1		124 500		10	227 500	1	10	352 000
Espagne		1	50 000		1	77 200		2	127 200		1	51 300		1	77 000		2	128 300
Suisse (Berne)				2	2	462 800	2	2	462 800				2	2	395 400	2	2	395 400
Royaume-Uni			36 000	1	2	199 200	1	2	235 200			36 000	1	7	407 500	1	7	443 500
<b>Allemagne</b>			50 000	2	46	3 313 900	2	46	3 363 900				2	44	3 289 100	2	44	3 289 100
<b>MFR - Vienne, Autriche</b>	1	3	573 300	2	3	369 700	3	6	943 000	2	4	642 100	1	3	278 700	3	7	920 800
Arménie				1	16	489 800	1	16	489 800				1	16	414 600	1	16	414 600
Azerbaïdjan				1	18	416 600	1	18	416 600				2	20	720 600	2	20	720 600
Bélarus				1	4	252 500	1	4	252 500					3	107 400		3	107 400
Bulgarie					1	68 100		1	68 100					2	86 300		2	86 300
Chypre						3 000			3 000						3 000			3 000
République tchèque														4	71 400		4	71 400
Géorgie				1	10	432 600	1	10	432 600				1	11	437 800	1	11	437 800
Roumanie					4	95 000		4	95 000					4	66 200		4	66 200
Fédération de Russie				6	46	2 656 100	6	46	2 656 100				6	65	4 707 500	6	65	4 707 500
Turquie				1	8	260 400	1	8	260 400				1	9	324 700	1	9	324 700
Ukraine				1	23	479 000	1	23	479 000				1	26	558 300	1	26	558 300
<b>MFR - Helsinki, Finlande</b>	1		110 000		3	292 200	1	3	402 200		1	45 000		5	224 000		6	269 000
Lettonie														2	40 200		2	40 200
Lituanie														2	30 000		2	30 000
<b>MFR - Rome, Italie</b>	1	1	209 200	1	11	463 300	2	12	672 500	1	1	199 200		12	689 900	1	13	889 100
Albanie				5	16	1 200 000	5	16	1 200 000				7	26	1 471 600	7	26	1 471 600
Bosnie-Herzégovine				7	25	1 300 580	7	25	1 300 580				5	27	1 427 600	5	27	1 427 600
Croatie				3	29	1 287 100	3	29	1 287 100				3	26	1 066 700	3	26	1 066 700
Macédoine, ex-Rép. youg. de				1	56	1 200 000	1	56	1 200 000				3	50	1 105 200	3	50	1 105 200
Pays du Maghreb	1	1	80 000				1	1	80 000	1	1	80 000				1	1	80 000
Yougoslavie, République féd. de																		
Belgrade				3	74	2 245 500	3	74	2 245 500				4	70	2 179 800	4	70	2 179 800
Kosovo				9	144	5 640 000	9	144	5 640 000				92	292	9 500 000	92	292	9 500 000
<b>Total partiel</b>	6	7	1 588 200	49	591	25 850 390	55	598	27 438 590	6	12	1 629 600	133	821	33 929 600	139	833	35 559 200

**PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET**

MC/201

Annexe II - Page 4

	Estimations révisées pour 2000									Estimations pour 2001								
	Revenus discrétionnaires			Fonds des projets			Total			Revenus discrétionnaires			Fonds des projets			Total		
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Dépenses administratives et de personnel	Effectifs		Coût total	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Dépenses administratives et de personnel	Effectifs		Coût total
	Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.	
<b>APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL</b>																		
<b>AU SIEGE</b>																		
<b>Cabinet du Directeur général</b>																		
<b>Groupe exécutif</b>																		
Orientations politiques et médias	1		146 800			1		146 800			1	1	147 400			1	1	147 400
Systèmes de publication	1	1	201 100			1	1	201 100										
<b>Services de gestion des migrations</b>																		
Aide au retour	1		195 400			1		195 400			1		125 000			1		125 000
Lutte contre la traite des êtres humains			5 000					5 000					5 000					5 000
Information de masse	1		110 400			1		110 400			1		98 800			1		98 800
Mouvements	1	6	600 300			1	6	600 300				7	633 300				7	633 300
Migration et santé	2	1	286 000			2	1	286 000			1	1	187 900			1	1	187 900
Coopération technique en matière de migration			12 500					12 500					5 000					5 000
<b>Appui aux programmes</b>																		
Situations de crise et d'après-conflit	2	1	299 300			2	1	299 300			3		346 600			3		346 600
Relations avec les donateurs	1	1	171 500			1	1	171 500			1	1	162 300			1	1	162 300
Elaboration des projets	1		86 900			1		86 900			1		76 700			1		76 700
<b>Relations extérieures</b>																		
Contacts diplomatiques et relations avec les régions	1		73 800			1		73 800					15 000					15 000
Recherche et bibliothèque			30 000					30 000			1		82 400				1	82 400
Traduction													20 000					20 000
<b>Technologie de l'information et communications</b>	2		301 500			2		301 500			5	1	547 500			5	1	547 500
<b>Appui administratif</b>													50 000					50 000
Comptabilité	1	2	280 300			1	2	280 300			2		168 400				2	168 400
Services communs											3		339 300				3	339 300
Ressources humaines	2	2	400 200			2	2	400 200			3		382 100				3	382 100
Trésorerie		1	56 600				1	56 600			1		59 100				1	59 100
<b>Total partiel</b>	17	15	3 257 600			17	15	3 257 600			15	21	3 580 800			15	21	3 580 800
<b>A L'ECHELLE MONDIALE</b>																		
Experts associés <sup>1</sup>				15				1 173 900					10					296 900
Situations de crise et d'après-conflit	1		107 600			1		107 600										
Technologie de l'information et communications													250 000					250 000
Spécialistes de la santé en contexte migratoire et experts techniques	2		200 000	2				147 600			2		205 000	2				205 000
Recherche et publications			185 000					185 000					209 100					209 100
Affectations spéciales				2				298 250			2							228 700
<b>PROJETS</b>																		
RD alloués à des projets spécifiques			90 000															90 000
Programme de dédommagement du travail forcé <sup>2</sup>														15	16			3 090 000
Activités relatives à la parité entre les sexes													50 000					50 000
Compte d'opérations humanitaires d'urgence			50 000										30 000					30 000
Cours inter-américain sur la migration (OIM/OEA)													30 000					30 000
50ème anniversaire de l'OIM													40 000					40 000
Administration des fonds de prêt			1 600	1	7			883 770			1	7	1 600					833 500
Dépenses de mise en oeuvre de la structure / Plan d'incitation			200 000					200 000										200 000
Appui aux régions en développement et en transition			50 000					50 000					350 000					350 000
<b>Total partiel</b>	3		884 200	20	7			2 503 520			2		1 165 700	30	23			4 654 100
<b>TOTAL</b>	38	58	9 885 000	109	1 034			46 676 370			147	1 092	56 561 370	35	73			10 900 000
																		215
																		1 336
																		57 775 300
																		250
																		1 409
																		68 675 300

<sup>1</sup> Les dépenses de personnel pour les experts associés sont celles correspondant à la durée connue de leur contrat pour 2001.

<sup>2</sup> Comme le Programme de dédommagement du travail forcé n'en est encore qu'à ses débuts, seule est reflétée ici la dotation actuelle en effectifs au Siège de l'OIM.

**PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET**

	2000											2001													
	Fonctionnaires									Employés	Total	Fonctionnaires									Employés	Total			
	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Total partiel			D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Total partiel					
<b>AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT</b>																									
MFR - Le Caire, Egypte				1		1			2	20	22				1		1			2	33	35			
Jordanie										12	12										17	17			
MFR - Dakar, Sénégal			1		4				5	18	23			1	1	4	2			8	32	40			
Cap-Vert										1	1														
République démocratique du Congo																									
Ghana					1	1			2	8	10					1	1			2	8	10			
Mali					1				1	1	2														
MFR - Nairobi, Kenya				1	3	1		1	6	36	42				3	2	1		1	7	54	61			
Ethiopie					2				2	6	8					2				2	7	9			
Ouganda						2			2	2	4						2			2	5	7			
MFR - Pretoria, Afrique du Sud					2				2	4	6					2				2	9	11			
Zambie										1	1										2	2			
Zimbabwe										2	2										2	2			
<b>Total partiel</b>			1	2	13	5		1	22	111	133			1	5	11	7		1	25	169	194			
<b>AMERIQUES</b>																									
MFR - Buenos Aires, Argentine										8	8										9	9			
Chili										8	8										9	9			
Uruguay										1	1										1	1			
MFR - Lima, Pérou										4	4										4	4			
Bolivie										1	1										1	1			
Colombie				1					1	6	7				1					1	6	7			
Equateur										3	3										4	4			
Venezuela										5	5										4	4			
MFR - San José, Costa Rica						1			1	7	8					1				1	24	25			
El Salvador										6	6										5	5			
Guatemala			1	1	2				4	45	49			1	1	1				3	24	27			
Honduras					1				1	14	15					1				1	7	8			
Nicaragua										6	6										5	5			
MFR - New York, Etats-Unis													1		1	1				3	16	19			
MFR - Washington, D.C., Etats-Unis										11	11										8	8			
Haïti			1						1	4	5			1						1	5	6			
Etats-Unis - Missions de pays		1		1					2	46	48										25	25			
<b>Total partiel</b>		1	2	3	4				10	175	185		1	2	3	4				10	157	167			
<b>ASIE ET OCEANIE</b>																									
MFR - Bangkok, Thaïlande					2			1	3	9	12					2				2	6	8			
Viet Nam			1	1	1	1			4	37	41			1	1		1		1	4	45	49			
MFR - Canberra, Australie			1						1	6	7										6	6			
MFR - Dacca, Bangladesh										2	2										2	2			
MFR - Manille, Philippines										1	10	11				1				1	8	9			
Cambodge				2					2	14	16				2		1			3	20	23			
Chine (Hong Kong)										1	1										1	1			
Timor oriental					1	1			2	17	19				1	2			1	4	20	24			
Indonésie				1	1			2	4	14	18				1	1			9	11	23	34			
Japon										1	1										1	1			
République de Corée										1	1										1	1			



**PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET**

	2000										2001																							
	Fonctionnaires									Employés	Total	Fonctionnaires									Employés	Total												
	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Total partiel			D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Total partiel														
<b>APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL</b>																																		
<b>AU SIEGE</b>																																		
<b>Cabinet du Directeur général</b>																																		
<b>Groupe exécutif</b>																																		
Orientations politiques et médias																1						1							1			1		
Systèmes de publication																		1				1							1	1		2		
<b>Services de gestion des migrations</b>																																		
Aide au retour															1							1							1			1		
Lutte contre la traite des êtres humains																		1											1			1		
Information de masse																	1					1							1			1		
Mouvements																	1					1	6						1	7		7		
Migration et santé															2							2	1			1			1	1		1	2	
Coopération technique en matière de migration																														1		1	2	
<b>Appui aux programmes</b>																																		
Situations de crise et d'après-conflit															2							2	1						3			3	3	
Relations avec les donateurs																	1					1	1						1	1		2	2	
Elaboration des projets																		1				1				1			1		1	1		
<b>Relations extérieures</b>																																		
Contacts diplomatiques et relations avec les régions																				1		1										1	1	
Recherche et bibliothèque																															1	1		
Traduction																																		
<b>Technologie de l'information et communications</b>																																		
<b>Appui administratif</b>																																		
Comptabilité																	1					1	2									2	2	
Services communs																																3	3	
Ressources humaines															1	1						2	2									3	3	
Trésorerie																						1	1									1	1	
<b>Total partiel</b>																7	7	2	1			17	15								15	21	36	
<b>A L'ECHELLE MONDIALE</b>																																		
Experts associés																	1	10	4			15				1	5	4			10		10	
Situations de crise et d'après-conflit																	1					1									1		1	
Technologie de l'information et communications																																		
Spécialistes de la santé en contexte migratoire et experts techniques															2	1	1					4									4		4	4
Affectations spéciales															1	1						2								2		2	2	
<b>PROJETS</b>																																		
Programme de dédommagement du travail forcé																															15	16	31	
Administration des fonds de prêt																1						1	7							1	7	8		
<b>Total partiel</b>															3	3	3	10	4			23	7							32	23	55		
<b>TOTAL</b>														2	11	42	43	21	5	23	147	1092	1239					93	250	1409	1659			

Services	Programmes/Projets	Région d'origine	Pays / Régions de destination														
			Total	Etats-Unis d'Amérique	Canada	Australie	Argentine	Pays-Bas	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Autres pays en				
													Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie et Océanie	Europe	
<b>Mouvements</b>	Aide à la réinstallation	Afrique et Moyen-Orient	36 320	24 500	4 470	1 980		40	1 040	380	1 630	2 120	160				
		Amériques	6 025	4 380	1 270	345								30			
		Asie et Océanie	21 265	14 802	3 540	1 185	20		270	450	500	240				10	248
		Europe	47 900	37 894	2 600	2 540		830	50	300	400	580					2 706
	<i>Total partiel</i>		111 510	81 576	11 880	6 050	20	870	1 360	1 130	2 530	2 940	160	30	10	2 954	
	Aide au rapatriement	Afrique et Moyen-Orient	1 688										1 688				
		Amériques	193		13									155		25	
		Asie et Océanie	68 015												68 015		
		Europe	114									5	50	50		9	
	<i>Total partiel</i>		70 010		13							5	1 738	205	68 015	34	
	Aide au transport d'experts et de boursiers	Afrique et Moyen-Orient	60											60			
		Amériques	10 165	2 782	540		4 350							2 493			
		Asie et Océanie	310			220									90		
		Europe	2 655													2 655	
	<i>Total partiel</i>		13 190	2 782	540	220	4 350						60	2 493	90	2 655	
<b>Mouvements - Total</b>			<b>194 710</b>	<b>84 358</b>	<b>12 433</b>	<b>6 270</b>	<b>4 370</b>	<b>870</b>	<b>1 360</b>	<b>1 130</b>	<b>2 530</b>	<b>2 945</b>	<b>1 958</b>	<b>2 728</b>	<b>68 115</b>	<b>5 643</b>	
<i>Coopération technique en matière de migration</i>	Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert de ressources humaines qualifiées	Amériques	150											150			
<b>Coopération technique en matière de migration - Total</b>			<b>150</b>											<b>150</b>			
<b>Aide au retour</b>	Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	Afrique et Moyen-Orient	1 550										1 550				
		Amériques	1 500	1 010	100									390			
		Asie et Océanie	2 950			2 120									830		
		Europe	56 570													56 570	
	<i>Total partiel</i>		62 570	1 010	100	2 120							1 550	390	830	56 570	
	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	Amériques	740											740			
		Asie et Océanie															
<i>Total partiel</i>		740											740				
<b>Aide au retour - Total</b>			<b>63 310</b>	<b>1 010</b>	<b>100</b>	<b>2 120</b>							<b>1 550</b>	<b>1 130</b>	<b>830</b>	<b>56 570</b>	
<i>Lutte contre la traite des êtres humains</i>	Aide aux victimes de la traite	Europe	490													490	
		Reste du monde	110	110													
	<i>Total partiel</i>		<b>600</b>	<b>110</b>												<b>490</b>	
<b>Lutte contre la traite des êtres humains - Total</b>			<b>600</b>	<b>110</b>												<b>490</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>258 770</b>	<b>85 478</b>	<b>12 533</b>	<b>8 390</b>	<b>4 370</b>	<b>870</b>	<b>1 360</b>	<b>1 130</b>	<b>2 530</b>	<b>2 945</b>	<b>3 508</b>	<b>4 008</b>	<b>68 945</b>	<b>62 703</b>	